

La France en Amérique : du rêve d'empire au scénario du pire

by

Bahija Scott

Submitted in partial fulfilment of the requirements
for the degree of Master of Arts

at

Dalhousie University
Halifax, Nova Scotia
April 2014

© Copyright by Bahija Scott, 2014

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	iv
ABSTRACT.....	v
RÉSUMÉ	vi
REMERCIEMENTS.....	vii
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 2 : DE L'EXPLORATION A L'EMPIRE	5
2.1 PRELUDE HISTORIQUE: LA PRESENCE FRANÇAISE EN NOUVELLE-FRANCE 5	
2.1.1 LES PREMIERES EXPEDITIONS FRANÇAISES DANS LE NOUVEAU-MONDE....	5
2.1.2 LES PREMIERS ETABLISSEMENTS COLONIAUX FRANÇAIS EN AMERIQUE..	10
2.1.3 LES ALLIANCES AVEC QUELQUES NATIONS AMERINDIENNES AVANTAGENT LES FRANÇAIS	11
2.1.4 L'EXPANSION TERRITORIALE FRANÇAISE EN AMERIQUE DU NORD	14
2.1.5 L'AVENEMENT DE L'EMPIRE FRANCO-INDIEN D'AMERIQUE	18
CHAPITRE 3 : L'EMERGENCE D'UN EMPIRE	21
3.1 LES FACTEURS QUI ONT PRESIDE AU SUCCES DE LA NOUVELLE-FRANCE.	21
3.1.1 UNE POLITIQUE DE PEUPEMENT PLUS EFFICACE.....	21
A. CONTRIBUTION DE L'IMMIGRATION	22
B. LA POLITIQUE MATRIMONIALE	23
C. LA HAUSSE DE NATALITES.....	25
3.1.2 UNE STRUCTURE ADMINISTRATIVE REPENSEE	25
3.1.3 UNE ORGANISATION SOCIALE PLUS ADEQUATE.....	28
3.1.4 VERS UNE ECONOMIE PLUS VARIEE.....	31
3.1.5 UNE PRESENCE MILITAIRE MIEUX ORGANISEE	33
CHAPITRE 4 : PERIODE DE PAIX PROLONGEE ET PROSPERITE DE LA NOUVELLE- FRANCE.....	36
CHAPITRE 5 : L'EMPIRE FRANCO-INDIEN : UN GEANT AUX PIEDS D'ARGILE.....	40

5.1	LES FACTEURS A EFFETS FRAGILISANTS.....	40
5.1.1	LES LIMITES DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE PEUPEMENT.....	40
5.1.2	LES IMPERFECTIONS DE LA "REFORME" ADMINISTRATIVE	44
5.1.3	L'INCONSTANCE DES ALLIANCES AVEC LES AMERINDIENS	48
5.1.4	LA PROXIMITE DES POSSESSIONS ANGLAISES : UNE MENACE CONSTANTE	50
5.1.5	LA PRIORITE DONNEE AUX TERRITOIRES EUROPEENS AU DETRIMENT DES COLONIES.....	52
CHAPITRE 6 : UN REVE EN RUINE, OU L'EFFONDREMENT DE L'EMPIRE FRANÇAIS		55
6.1	LES TRAITES DE PAIX DESAVANTAGEUX POUR LA FRANCE	55
6.2	LA GUERRE DE SEPT ANS ET SES CONSEQUENCES	58
6.2.1	UNE NOUVELLE-FRANCE FORTIFIEE	59
6.2.3	LA BATAILLE DE JUMONVILLE	61
6.2.4	LA BATAILLE DE LA MONONGAHELA	62
6.2.5	LA BATAILLE DU LAC CHAMPLAIN	62
6.2.6	LE GRAND DERANGEMENT : DEPLACEMENT DES ACADIENS	63
6.2.7	UNE BREVE PERIODE VICTORIEUSE : 1756-1758.....	64
6.2.8	LA DETERIORATION GENERALE DE LA SITUATION EN NOUVELLE-FRANCE	65
6.2.9	LA CAPITULATION DE QUEBEC.....	66
6.2.10	LA CAPITULATION DE MONTREAL	68
6.2.11	LA CHUTE DE LA NOUVELLE-FRANCE.....	69
6.3	LA LOUISIANE : ECHEC DEFINITIF DU PROJET COLONIAL FRANÇAIS.....	71
CHAPITRE 7 : CONCLUSION GENERALE		75
Bibliographie		78

LISTE DES FIGURES

Carte 1	L'itinéraire de Champlain de 1609 à 1616	15
Carte 2	L'expansion territoriale des Français en Amérique du Nord	17
Carte 3	Territoires constituant la Nouvelle-France avant 1763	56
Carte 4	Les fortifications faites par les Anglais et les Français en Amérique du Nord de 1713 à 1758	60
Carte 5	Mouvement de la campagne anglaise en 1759	67
Carte 6	Mouvement de la campagne anglaise en 1760	68
Carte 7	La Louisiane en 1763	70

ABSTRACT

The following study describes the French colonisation in New France and focuses on the inability of the French to establish a presence in North America. This research is based on two essential parts. The first part includes two chapters. The first describes the beginning of the exploration and the first establishment of the permanent French colonies in North America. The second is about the emergence of a strong French empire and the factors that led to the temporary success of the French colonies. The second part consists of the factors that led to the weakening of this empire and contributes to the failure of a permanent French presence in North America.

RÉSUMÉ

La présente étude décrit la colonisation de la Nouvelle-France par les Français et souligne surtout l'incapacité de ces derniers à s'affirmer en terre d'Amérique. Notre recherche est fondée sur deux parties essentielles. La première, constituée de deux chapitres, fait principalement état des débuts des explorations et les premiers établissements de colonies françaises permanentes en Amérique du Nord. Dans la deuxième, il est question de la naissance d'un empire français en puissance et des facteurs qui ont contribué à la réussite momentanée des colonies françaises d'outre-Atlantique. La deuxième partie consiste, quant à elle, en un examen des facteurs qui ont participé à l'affaiblissement de cet empire et qui ont, par la même occasion, condamné au néant le rêve de la France d'assurer une présence permanente parmi les autres puissances coloniales dans le Nouveau-Monde.

REMERCIEMENTS

En préambule à ce mémoire, je souhaiterais adresser mes remerciements les plus sincères aux personnes qui m'ont apporté leur aide et qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire.

Je tiens à remercier Monsieur Driss Aissaoui qui, en tant que directeur de la présente thèse, s'est toujours montré à l'écoute et disponible tout au long de la réalisation de ce travail. Sans son aide, le temps qu'il a bien voulu me consacrer et surtout son inspiration, ce mémoire n'aurait jamais vu le jour.

Mes sincères remerciements s'adressent aussi à mon mari et à mes deux filles qui ont sacrifié tant d'heures de jeu avec leur maman pour permettre à ce travail d'aboutir.

Je n'oublierai pas de remercier ma mère, ma sœur et mes frères pour leur soutien moral.

Enfin, j'adresse mes plus sincères remerciements à tous mes proches, ami(e)s et collègues qui m'ont soutenue et encouragée au cours de ma recherche.

A toutes et à tous, je tiens à exprimer mon infinie gratitude.

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

Contemplant les territoires autrefois colonisés par la France en Amérique du Nord, plusieurs historiens et écrivains français regrettent la perte de ces possessions qui auraient pu constituer une source de richesse pour la France. Parmi les voix qui s'élèvent pour condamner ces pertes territoriales, Chateaubriand s'exclame en ces termes : «En parlant du Canada et de la Louisiane, en regardant sur les vieilles cartes l'étendue des anciennes colonies françaises en Amérique, je me demandais comment le gouvernement de mon pays avait pu laisser périr ces colonies, qui seraient aujourd'hui pour nous une source inépuisable de prospérité».¹ Cette indignation nous pousse à nous demander comment la France, qui était l'un des premiers pays européens à conquérir l'Amérique du Nord, à former des alliances importantes avec plusieurs nations autochtones et qui, de surcroît, a réussi à occuper plus de la moitié du continent nord-américain a pu lâcher ses colonies et sortir les mains vides à l'heure de la conquête.

Cette question a fait l'objet de réflexion de quantité d'historiens et d'écrivains. Pour ne citer que quelques ouvrages parmi bien d'autres employés dans cette recherche, Gustave Lanctot retrace, dans son livre *Histoire du Canada*, l'histoire de la Nouvelle-France des origines au traité de Paris signé en 1763. Au fil des trois volumes qui composent son ouvrage, il relate les événements majeurs qui ont jalonné l'évolution de cette colonie et donne une description détaillée de ses administrations successives et de sa vie sociale. Robert Lahaise, pour sa part, propose dans son travail *la Nouvelle-France, English Colonies*, une lecture des multiples conflits opposant

¹ François René Chateaubriand. *Mémoires d'outre-tombe, tome 1*. Paris : Librairie Garnier Frères, 1930, p. 395.

Français et Anglais en terre d'Amérique entre 1606 et 1713. Dans un ouvrage portant le titre de *La Civilisation de la Nouvelle-France*, Guy Frégault parle, quant à lui, de la période de paix que connaît la Nouvelle-France depuis la signature du traité d'Utrecht en 1713 jusqu'à 1744 et souligne l'importance de cette paix relative dans l'histoire de la colonie en question. Enfin, Marcel Trudel, avec son livre *Initiation à la Nouvelle-France*, propose une étude fort suggestive sur le développement de ce territoire et de son évolution des origines de la conquête à la chute de l'empire franco-indien. Fort utiles à notre recherche et constituant des références incontournables et une source d'information majeure pour quiconque s'intéresse au projet colonial français en Amérique du Nord, ces œuvres adoptent généralement une démarche diachronique allant des origines de la conquête à la fin du XVIII^{ème} siècle. Pour notre part, nous nous intéresserons principalement au sujet de l'échec qui a caractérisé la politique coloniale de la France en Amérique. Pour ce faire, notre étude se constituera de deux volets qui, se répondant en un parfait effet de miroir, seront composés chacun de deux chapitres. Dans un premier temps, nous rappellerons les phases successives à travers lesquelles s'opère l'émergence d'un empire français en terre américaine. Dans un deuxième temps, nous nous attacherons à comprendre les facteurs et à déceler les mécanismes qui ont miné l'empire colonial français d'outre-Atlantique et qui ont ultimement mené à son effondrement.

Ainsi, dans le premier chapitre, nous nous proposerons de parler des premiers établissements en Amérique du Nord. Nous rappellerons comment après de multiples tentatives infructueuses et malgré le retard qu'a pris la France pour affirmer sa présence dans le Nouveau-Monde, elle a pu, grâce à l'ambition de certains explorateurs et la relation nouée avec certaines nations autochtones, établir une colonie outre-Atlantique. À l'aide de la cohabitation avec les alliés

amérindiens, des expéditions visant l'expansion territoriale sont désormais possibles et s'opèrent dans toutes les directions.

Dans le deuxième chapitre, nous verrons comment un progrès palpable, bien que relatif, accompli dans différents domaines, préside à la naissance d'un empire français en Amérique du Nord. Quand, dans un sursaut d'orgueil, Louis XIV décide de placer la Nouvelle-France sous sa direction directe, cette dernière voit son administration réorganisée et dotée d'une structure plus efficace. Œuvrant pour la grandeur de la France, Colbert envoie un intendant dévoué en la personne de Jean Talon. Cet administrateur emblématique instaure une politique de peuplement visant à remédier à l'insuffisance démographique, encourage la diversité économique et l'exploitation des ressources naturelles du territoire et exige de la métropole l'envoi de soldats supplémentaires afin d'assurer la survie d'une colonie sur laquelle la proximité des possessions anglaises fait peser une menace constante.

Dans le troisième chapitre, un aperçu succinct des potentialités d'un empire en devenir cèdera la place à une analyse visant à déceler l'origine des défaillances administratives qui aboutissent, après coup, à l'échec du projet colonial et au dépérissement des colonies françaises. Nous verrons ainsi comment durant les 25 dernières années du XVII^{ème} siècle, les successeurs de Talon, subissant les contrecoups des guerres européennes, renoncent au rêve de bâtir un empire en terre d'Amérique, la Nouvelle-France accusant un retard de plus en plus grand par rapport aux colonies anglaises dans des domaines aussi variés que le sont les secteurs économique, démographique, administratif et militaire. Les hostilités iroquoises, encouragées et fomentées par des colons anglais qui fournissent armements et munitions, fragilisent davantage l'entreprise coloniale française. Il se précisera au terme de cette analyse qu'au moment où l'Angleterre profite

de terres mieux placées et de constructions navales supérieures pour renforcer sa présence en Amérique, la France reste figée dans son obsession d'asseoir son hégémonie dans le vieux continent.

L'étude de cette question nous conduira à réfléchir, dans le quatrième chapitre, sur l'attitude laxiste de la France envers ses colonies d'outre-Atlantique, attitude dont la rançon sera la perte définitive de ses possessions territoriales dans le Nouveau-Monde. Perpétrée dans des guerres aussi interminables qu'inutiles en Europe, la France perd coup sur coup des pans entiers de son empire. Au traité d'Utrecht en vertu duquel la France perd la Baie d'Hudson, Terre-Neuve et l'Acadie péninsulaire en 1713, succède la guerre de la conquête qui enfonce plus avant les colonies françaises dans une longue agonie, ruinant leur économie et hypothéquant leur sort.

La présente étude se basera essentiellement sur une documentation de l'histoire et surtout de l'histoire coloniale nord-américaine du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle.

CHAPITRE 2 : DE L'EXPLORATION A L'EMPIRE

2.1 PRELUDE HISTORIQUE: LA PRESENCE FRANÇAISE EN NOUVELLE-FRANCE

La France est l'une des premières nations à conquérir l'Amérique du Nord. Lors de son expédition en 1524, Giovanni da Verrazano marque les territoires qu'il a explorés au nom du roi français, François 1^{er}, et leur donne le nom de Nova Gallia. Après lui, Jacques Cartier explore plusieurs régions situées le long du fleuve Saint-Laurent et leur attribue le nom de Nouvelle-France. Cette appellation est consacrée avec l'arrivée de Champlain qui l'établit comme possession française. La Nouvelle-France occupait plus de la moitié du Canada et des États-Unis actuels et était formée de cinq colonies qui possédaient chacune sa propre administration : le Canada, l'Acadie, la Baie d'Hudson, Terre-Neuve et la Louisiane. Forte de ces acquisitions territoriales importantes, la France était en quelque sorte victime de son propre succès : se posait désormais le problème du maintien de la souveraineté française sur un territoire qui a l'allure d'un continent.

Dans les pages qui suivent, on se propose de rappeler les premières expéditions des voyageurs français dans le Nouveau-Monde et de retracer les phases qui ont présidé à la naissance des premières colonies françaises en Amérique du Nord. Ensuite, nous évoquerons le rôle des alliances franco-indiennes dans la réussite de ces établissements coloniaux. L'analyse du phénomène de métissage nous permettra, enfin, d'aborder la question de la formation de l'empire franco-indien.

2.1.1 LES PREMIERES EXPEDITIONS FRANÇAISES DANS LE NOUVEAU-MONDE

En croyant que l'Amérique du Nord abonde d'or, de richesses naturelles et fournit un passage vers la Chine, le roi de France et quelques banquiers de Lyon et de Rouen confient à un

explorateur florentin le soin d'explorer ce continent et de trouver «l'hypothétique passage».² Giovanni da Verrazano, un «navigateur expert en science géographique et mathématique, unissant la culture, l'imagination et l'audace»,³ ne doutait pas d'atteindre le Cathay en naviguant à l'ouest. En compagnie de 53 hommes, il part de Dieppe et explore la région située entre la Floride et la Nouvelle-Ecosse actuelles. Il «avait acquis la certitude que l'Amérique n'était ni un chapelet d'îles ni le prolongement de l'Asie; il avait découvert la baie de New York, s'était extasié devant les forêts de la Pennsylvanie, mais n'avait trouvé ni or ni détroit fameux conduisant à la mer de Chine !»⁴ Il rebrousse chemin et rentre à Dieppe le 8 juillet 1524. Face à des résultats jugés médiocres par les banquiers de Lyon et à cause de la reprise de la guerre avec l'Espagne, la France abandonne provisoirement l'exploration du continent américain.

Dix ans plus tard, François 1^{er} n'oubliant pas cette «Francesca lointaine»,⁵ confie à Jacques Cartier le soin d'explorer le Nouveau-Monde et d'y fonder un établissement. Il le charge surtout de trouver des endroits contenant de grosses quantités d'or, de diamants et d'autres richesses naturelles.

Sur l'ordre du roi, notre explorateur fait en tout trois voyages. Sa première expédition a lieu le 20 avril 1534, avec deux navires et 61 hommes. Pendant ce périple, Cartier explore une grande partie des régions du golfe de Saint-Laurent. Il entre dans la baie de Gaspé où il plante une croix pour marquer la prise de possession au nom de la France. Il rencontre des habitants natifs «qui ne semblent nullement étonnés de voir des blancs et s'empressent de troquer avec eux des

² Denis Héroux. *La Nouvelle-France*. Centre de Psychologie et de Pédagogie : Montréal, 1967, p. 15.

³ Gustave Lanctôt. *Histoire du Canada des origines au régime royal*. Librairie Beauchemin Limitée : Montréal. 1960, p : 72.

⁴ Denis Héroux. *Op. cit.*, p. 15.

⁵ *Ibid.*, p. 17.

fourrures contre de menus objets». ⁶ Même si au cours de ce premier voyage il ne ramène ni or ni diamants et ne trouve pas le fameux passage vers l'Asie, il contribue à la connaissance de l'Amérique et réussit surtout à nouer avec les Indigènes ⁷ des contacts qui seront, jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, d'un grand secours à la France dans le renforcement de sa présence en sol nord-américain.

Son retour en France est très bref puisqu'à son arrivée à «Saint-Malo le 5 septembre 1534, Cartier reçoit dès le 30 octobre une commission de l'amiral Chabot pour un second voyage». ⁸ Il retourne en Amérique avec 110 hommes cette fois en appareillant trois navires. Il traverse le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal. Malheureusement, comme les Européens ne sont pas familiers avec la rigueur de l'hiver nord-américain, Cartier et ses hommes «sont bientôt presque tous atteints du scorbut». ⁹ Vingt-cinq d'entre eux trouvent la mort. Du point de vue géographique, ce deuxième voyage donne «des résultats bien plus importants que celui de 1534». ¹⁰ Cartier explore non seulement plus de territoires, mais il découvre aussi des régions d'une grande importance stratégique, dont le fleuve Saint-Laurent «qui va devenir l'axe essentiel de la pénétration française en Amérique du Nord». ¹¹ Mais les interminables luttes contre Charles-Quint, obligent le roi de France à «laisser le Canada en veilleuse» ¹² pendant plusieurs années. La troisième expédition ne s'effectuera qu'en 1540.

⁶ Marcel Trudel. *Initiation à la Nouvelle France*. Toronto : Holt, Rinehart et Winston, Limitée. 1968, p.17.

⁷ Les Français n'avaient pas une relation amicale avec toutes les tribus indigènes. En fait, certaines tribus sous le nom des Iroquois joueront un rôle primordial dans l'affaiblissement de la colonie Française en Amérique du Nord.

⁸ *Ibid.*, p. 86.

⁹ Marcel Trudel commente à propos du Scorbut : «Cette maladie, dont on souffrait sur terre et sur mer et contre laquelle l'Europe ne savait pas encore se défendre, était due à l'absence de vitamine C dans l'alimentation». Marcel, Trudel. *Histoire de la Nouvelle-France I : les Vaines tentatives, 1524-1603*. Ottawa : FIDES. 1963, p. 18.

¹⁰ *Ibid.*, p. 18.

¹¹ *Ibid.*, p. 114.

¹² Denis Héroux. *Op. cit.*, p. 19.

En se libérant de la guerre en Europe par la signature de la trêve de Nice, François I^{er} songe à renouer avec l'exploration de l'Amérique. Il décide alors de former une colonie sous le nom de Nouvelle-France. Pour ce faire, il ordonne à Cartier d'entreprendre une nouvelle expédition et nomme par la même occasion Jean-François de la Rocque de Roberval lieutenant de ce territoire. Mais une fois encore, l'austérité de l'hiver extermine la plupart des hommes participant à cette mission et force Cartier à retourner en France. Ce dernier prend des échantillons de ce qu'il croit être de l'or et du diamant.¹³ Pour les mêmes raisons, Roberval décide à son tour de quitter le projet de colonisation et rentre en France.

Ces déceptions causées par une tentative d'implantation échouée, en plus des guerres religieuses auxquelles la France est confrontée, découragent les décideurs politiques de la Métropole et les poussent à tourner le dos à la colonisation de cette région. Ce n'est qu'à la fin du XVI^{ème} siècle que le roi de France Henri IV s'intéresse de nouveau à la Nouvelle-France. Après une longue série des guerres de religion, la France connaît enfin une ère de paix à la signature du traité de Vervins qui «confirme l'échec de la politique agressive de Philippe II».¹⁴ Le roi de France envoie Troilus de Mesgouez comme lieutenant de la Nouvelle-France. Celui-ci fait un mauvais choix en s'installant avec ses hommes, au nombre de soixante, sur l'Ile de Sable, lieu qui manque de ressources et de moyens de subsistance. Seuls quelques colons survivent dans ces conditions. Comme les précédentes, cette tentative de former une colonie en Amérique du Nord est une déconfiture.

¹³ En France un groupe d'experts démontre que l'or et les diamants ne sont que de la pyrite de fer et du quartz.

¹⁴ Marcel Trudel. *Op. cit.*, p. 228.

Ce n'est qu'avec l'expédition conjointe de Champlain et de François du Pont-Gravé que les efforts de colonisation connaîtront un certain succès. Les deux explorateurs sont chargés d'établir une colonie dans un endroit stratégique sur le Saint-Laurent. Ce voyage est soutenu par le roi et organisé par Aymar de Clermont de Chaste, gouverneur de Dieppe et vice-amiral de Normandie. L'objectif en est de développer le commerce de fourrure en Amérique septentrionale. Durant l'été 1603, Champlain et Pont-Gravé explorent le Saguenay, remontent le Saint-Laurent jusqu'à Hochelaga.¹⁵ Champlain cartographie les régions explorées et les présente dans son premier journal intitulé *Des Sauvages, ou voyage de Samuel de Champlain*. Ce voyage, connaissant certains succès mais aussi quelques ratés, relancera l'entreprise coloniale, envisagée désormais avec un certain optimisme.

L'expédition de 1604 durera trois ans. Elle est pour Champlain, accompagné cette fois de Du Gua De Monts,¹⁶ l'occasion d'explorer «le littoral oriental de l'Acadie, les baies¹⁷ de Fundy et d'Annapolis Royal».¹⁸ Devenu lieutenant général de l'Acadie après la mort d'Aymar de Chaste, De Monts choisit d'installer la colonie à Sainte-Croix où il construit une habitation. Pendant le premier hiver sur cette île, les deux explorateurs perdent presque la moitié de leurs hommes. L'hiver de l'année suivante, ils décident de déplacer l'établissement à Port-Royal. À cause de conditions climatiques similaires et de l'échec du monopole de De Monts, révoqué, tout le monde est rapatrié en France¹⁹ en 1607. Malgré ces résultats mitigés, Champlain, toujours fasciné par l'Amérique du Nord, décide d'y effectuer une troisième expédition. Cette fois, il est convaincu

¹⁵ Ancien nom de Montréal.

¹⁶ De Monts est homme d'affaires, il organise et finance les premières tentatives d'établissement en Nouvelle-France. Il obtient en 1603 les droits exclusifs de traite des fourrures avec les Amérindiens.

¹⁷ À l'époque, appelées baie française et Port-Royal.

¹⁸ Jacques Mathieu. *La Nouvelle-France: Les Français en Amérique du Nord, XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècle*. BELIN : Laval. 1991, p. 49.

¹⁹ *Ibid.*, p. 49.

que la région du Saint-Laurent, plus précisément, le Stadaconé,²⁰ est l'endroit idéal pour l'établissement d'une colonie florissante et permanente.

2.1.2 LES PREMIERS ETABLISSEMENTS COLONIAUX FRANÇAIS EN AMERIQUE

Si le XVI^{ème} siècle est marqué par de vains efforts de bâtir des établissements coloniaux, le XVII^{ème} verra le début de colonies permanentes. C'est durant ce siècle que les Français connaissent des succès notables en matière de politique coloniale dans le Nouveau-Monde. C'est ce que remarque Marcel Trudel : «les Français prennent pied une fois de plus; ce sera désormais l'occupation définitive».²¹

Le roi de France donne l'ordre à Champlain et à De Monts de fonder une colonie et de faire du commerce de pelleteries et autres marchandises. Le monopole de De Monts est renouvelé à la condition qu'il réussisse à établir une colonie à l'intérieur du continent. Après avoir exploré la région et bien réfléchi à l'endroit idéal pour l'établissement de la future colonie, Champlain choisit, en 1608, de s'installer à Québec. Il écrit à ce propos : «je cherchai lieu propre pour notre habitation, mais je n'en pus trouver de plus commode ni mieux situé que la pointe de Québec».²² Jacques Mathieu décrit les circonstances qui ont présidé au choix de l'explorateur :

Le site que choisit Champlain convenait admirablement à son dessein de créer et d'organiser une France nouvelle dans l'Amérique. Place à cent trente lieues de l'embouchure du Saint-Laurent, Québec possède un havre magnifique, qui peut contenir les flottes les plus nombreuses, et où les plus gros vaisseaux peuvent arriver facilement de la mer.²³

²⁰ C'est le nom que portait Québec pendant cette période.

²¹ Marcel Trudel. *Initiation à la Nouvelle France*. Toronto : Holt, Rinehart et Winston, Limitée. 1968, p. 39.

²² Cerbelaud Salagna. *Les Français au Canada : du Golfe Saint-Laurent aux Montagnes-Rocheuses*. Paris : Editions France-empire : 1962, p. 34.

²³ Jean-Baptiste-Antoine Ferland. *La France dans l'Amérique du Nord*. Tours : Maison Alfred MAME et Fils. 1929, p. 113.

L'autre facteur déterminant dans le choix du lieu en question, consiste en la beauté et le charme de l'endroit :

Pour ce qui est du pays, il est beau et plaisant, et apporte toutes sortes de grains et de graines à maturité, y ayant de toutes les espèces d'arbres que nous avons en nos forêts par deçà, et quantité de fruits. La pêche de poisson y est en abondance dans les rivières, où il y a quantité de prairies et gibier qui est en nombre infini.²⁴

Dès lors, cette ville «allait jouer le rôle de plaque tournante du commerce extérieur et de principal centre de peuplement et de services en liaison avec la mère patrie pour toutes les questions administratives».²⁵ Dès que tout le monde s'est installé, Champlain et ses hommes se mettent au travail, cultivant la terre et se préparant à la vie en Amérique. Malgré la sévérité du climat, Champlain, captivé par le paysage et la richesse naturelle de la région, est d'avis que ces territoires méritent d'être explorés davantage. C'est ainsi qu'il se lance dans une longue exploration qui mènera ultimement à une expansion territoriale à la fois bénéfique et hasardeuse.²⁶ Cependant, sans une entente et une collaboration avec les indigènes, ses explorations et son établissement risquent d'être éphémères.

2.1.3 LES ALLIANCES AVEC QUELQUES NATIONS AMERINDIENNES AVANTAGENT LES FRANÇAIS

Pour renforcer la colonie et augmenter les chances de sa réussite, Champlain essaye de nouer des relations amicales avec les Amérindiens. Les seuls natifs qui étaient près de la région

²⁴ *Ibid.*, p. 114.

²⁵ Jacques Mathieu. *Op. cit.*, p. 50.

²⁶ On verra plus tard que la possession de vastes territoires ne constitue pas un avantage pour les Français. Il est difficile de les délimiter et de les protéger contre leurs ennemis.

de sa colonie sont les Hurons²⁷ et les Montagnais. En 1609, ces derniers, alliés aux Algonquins, demandent à Champlain de les aider et de les armer pour mener leurs attaques contre les Iroquois,²⁸ leurs ennemis. Pour gagner leur confiance, Champlain «devra épouser les querelles de ses alliés et les assister dans leurs guerres».²⁹ En échange, ces derniers lui permettront d'établir une colonie et de développer son commerce dans la région. Russel Bouchard écrit à cet égard : «les Français assurèrent ces gens d'une aide militaire dans leurs guerres contre les Iroquois, et obtinrent en retour le droit d'occuper le territoire, d'y établir à leur guise des lieux de rencontre et d'y développer leurs industries et l'objet de leur commerce».³⁰

Dans le cadre de cette entente, les Hurons montrent aux Français les voies du commerce des fourrures qui constitue le noyau central des alliances franco-amérindiennes. Ils s'avèrent très utiles aux Français aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre. En rapportant les propos des pères jésuites, Gilles Havard écrit à ce sujet: «ils sont très utiles en paix pour leur chasse, mais particulièrement en guerre contre nos ennemis qu'eux seuls peuvent atteindre dans les bois».³¹ Pendant longtemps, les nouveaux alliés des Français joueront un rôle essentiel dans la défense de la colonie naissante de la Nouvelle-France. Sans eux, la présence française en Amérique du Nord aurait été inconcevable. Selon Havard toujours: «les nations des Grands Lacs contribuaient plus que toutes autres à l'affaiblissement de la confédération iroquoise et constituaient en ce sens pour

²⁷ L'une des plusieurs nations amérindiennes et parmi les premières à s'allier aux Français, les Hurons habitent « un pays fertile et bien cultivé sur les bords du grand lac [...]. Sa population a été estimée tantôt à dix mille âmes, tantôt à quinze mille et même à trente mille ; le véritable chiffre est probablement entre douze et quinze mille ». Jean-Baptiste-Antoine Ferland. *Op. cit.*, p. 73.

²⁸ Ennemi des Hurons et plus tard des Français, « La nation iroquoise se composait de cinq cantons, unis en une confédération, Les cinq cantons étaient disposés de manière à faire face, de tous côtés, aux ennemis qu'ils avaient le talent de se créer ». *Ibid.*, p.74.

²⁹ Denis Héroux. *Op. cit.*, p. 32.

³⁰http://classiques.ugac.ca/collection_histoire_SLSJ/bouchard_russel/communaute_metisse_chicoutimi_2005/communaute_metisse_chicoutimi.pdf. 15 octobre 2013.

³¹ Gilles Havard. *La Grande Paix de Montréal de 1701 : Les voies de la diplomatie franco-amérindienne*. Recherches amérindiennes au Québec : Québec. 1992, p. 34.

la Nouvelle-France une force d'appoint devenue indispensable dans le contexte des rivalités inter-coloniales de la fin du XVII^{ème} siècle». ³² Non seulement les Hurons et leurs alliés permettent-ils aux Français de s'établir dans leurs territoires mais ils acceptent de les aider à survivre dans cet endroit au climat austère en leur apprenant le canotage, la raquette et surtout la chasse aux castors. La maîtrise de ces habiletés est nécessaire à la survie dans un tel pays.

Cette coopération avec les Français n'est toutefois pas sans avantages pour les Indigènes. Ces derniers considèrent «les Français comme des partenaires commerciaux qu'il fallait absolument conserver. L'obtention d'armes à feu, de poudre et de munitions était chose particulièrement précieuse et recherchée pour les Amérindiens». ³³ Les armes à feu permettent aux Natifs, alliés des Français, d'avoir une certaine supériorité sur les autres peuples indigènes contre lesquels ils étaient appelés à se défendre. Il y a une interdépendance entre les Français et leurs alliés amérindiens sur les plans économique et stratégique. Néanmoins et comme les Français ont besoin de connaître, d'explorer et de défendre le territoire colonisé, ils se voient obligés de multiplier leurs efforts pour gagner la confiance de leurs partenaires.

Ainsi, pour montrer à ces derniers ses bonnes intentions et honorer sa promesse, Champlain, accompagné de deux de ses hommes, s'engage avec ses associés dans une attaque contre leurs ennemis Iroquois sur le lac qui portera plus tard son nom. Gustave Lanctot décrit cet effort : «Avec une belle audace, accompagné seulement de deux Français, [...] Champlain remonta la rivière des Iroquois, avec un parti de soixante guerriers en vingt-quatre canots, jusqu'à un grand lac, auquel il donna son nom». ³⁴ Durant les affrontements, l'explorateur tire avec son arquebuse et

³² *Ibid.*, p. 34.

³³ *Ibid.*, p. 33.

³⁴ Gustave Lanctot. *Op. cit.*, p. 144.

tue deux chefs Iroquois. Lorsque les autres combattants du camp adverse voient les armes à feu, ils s'enfuient aussitôt. Biraud confirme que lorsqu'ils voient Champlain tirer le «premier coup de son arquebuse, où il avait mis quatre balles, renverser morts deux de leurs chefs, et blesser dangereusement le troisième, leur frayeur fut égale à leur étonnement».³⁵

Cette victoire que les Français assurent aux Hurons leur fait acquérir l'amitié permanente de leurs alliés indigènes, mais laisse à leur égard un sentiment de rancœur chez les nations iroquoises. Un tel incident poussera ces dernières à nouer un pacte stratégique avec les Anglais³⁶ dans le sud. L'alliance de Champlain avec les Hurons aura des conséquences maléfiques sur la Nouvelle-France et provoquera une longue et agonisante guerre qui finira par l'affaiblissement de la colonie française. Néanmoins, sans cet accord, il n'aurait pas été possible aux Français d'établir le commerce de fourrures ou d'explorer les territoires à l'intérieur du Nouveau-Monde.

2.1.4 L'EXPANSION TERRITORIALE FRANÇAISE EN AMERIQUE DU NORD

Malgré l'infériorité numérique de la colonie française sur le sol nord-américain, des explorations s'effectuent dans toutes les directions «afin de mieux connaître les richesses de cette contrée ou d'y affirmer la suprématie de la France».³⁷ En accompagnant ses alliés hurons en guerre contre leurs ennemis Iroquois, Champlain explore en même temps «la rivière Richelieu et atteint un lac auquel il donne son nom, reconnaissant par la même occasion l'importance de cette voie de pénétration vers le Sud, la richesse des terres et des forêts».³⁸ En 1615, Champlain, en compagnie

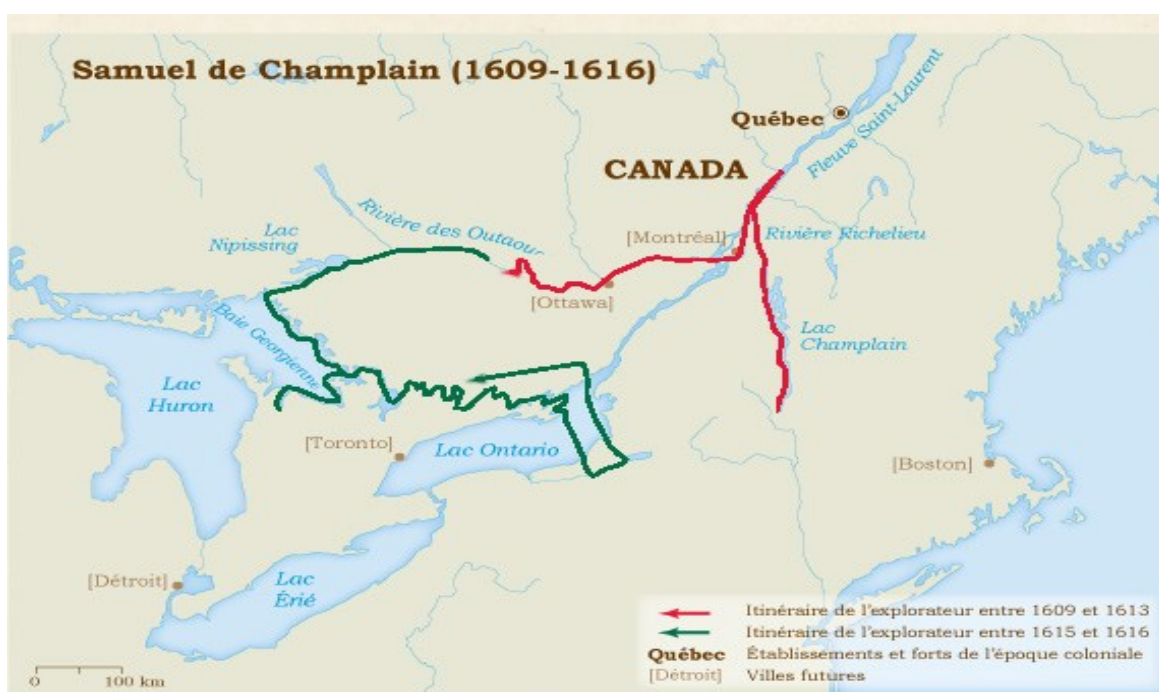
³⁵ Maurice Biraud. *Histoire du Canada sous la domination Française*. Montréal : John Jones. 1837, p. 35.

³⁶ L'établissement des Anglais dans la Nouvelle-France va jouer un rôle primordial dans l'effondrement de la colonisation française. L'établissement anglais est considéré « un ennemi dangereux » qui «venait s'asseoir sur la côte de l'Amérique septentrionale, et transplantait sur le nouveau continent le germe des rivalités qui, dans la vieille Europe, avaient soulevé tant de guerres entre l'Angleterre et la France». Jean-Baptiste-Antoine Ferland. *Op. cit.*, p. 60.

³⁷ Jacques Mathieu. *Op. cit.*, p. 58.

³⁸ *Ibid.*, p. 58.

toujours de ses partenaires amérindiens, explore la rivière des Outaouais et le lac Nipissing. Au cours d'un affrontement de ses alliés avec leurs ennemis auquel il prend part près du lac Simcœ, le géographe, Champlain, profite de l'occasion et explore cette région tout en dépassant le lac Ontario. Durant cette période, il passe l'hiver avec les Hurons. Il visite alors les nations environnantes et «laisse une description émerveillée de la beauté et de la fertilité de ces régions».³⁹ Cette exploration est la dernière à laquelle il participe ; il consacre ensuite ses efforts à l'établissement de la colonie. La carte ci-dessous montre l'itinéraire de Champlain de 1609 à 1616.⁴⁰



Champlain décède à Québec en 1635. La colonie, après sa mort, est établie mais elle est encore très faible. Pour la maintenir en place, il faut la soutenir et l'agrandir. Ainsi, avec l'arrivée

³⁹ Jacques Mathieu. *Op. cit.*, p. 59.

⁴⁰ http://samuel.johnfishersr.net/images_champlain400/champlain1609-1617.jpg. 10 septembre 2013.

d'un nouveau gouverneur, Charles Jacques Huault de Montmagny, cette région connaît une expansion vers le Nord et vers l'Ouest.

En fait, c'est avec l'arrivée de l'intendant Talon, dans un contexte où la menace anglaise commence à se faire sérieusement sentir, que la Nouvelle-France renoue avec les grandes explorations. Ces prospections ne concernent pas seulement la traite des fourrures mais répondent aussi à un souci de sécurité pour la colonie française. Pour affirmer ce point, Denis Héroux écrit : «aux préoccupations économiques – prise de possession de nouvelles «terres à fourrures» - s'ajoutent des motifs évidents de sécurité : maîtriser tout le complexe nord-américain, occuper les grandes voies d'accès (Acadie et baie d'Hudson), freiner la progression des colonies anglaises du littoral atlantique en les encerclant».⁴¹ Les expéditions continuent avec l'arrivée du gouverneur Courcelles qui charge deux missionnaires sulpiciens, MM. François Dollier de Casson et François Bréhaut de Galinée, de repérer des endroits stratégiques. En plus d'autres régions importantes, les deux explorateurs aboutissent au Sault-Sainte-Marie près de l'embouchure du lac Supérieur. Ils découvrent par ailleurs que les lacs Ontario, Érié et Huron communiquent entre eux ; découverte qui revêt un intérêt stratégique de premier ordre.

Cette vague de découvertes se poursuit de plus belle. En 1671, Saint-Lusson⁴² établit des relations avec les Indigènes, ce qui lui permet de prendre possession de tout l'intérieur du continent jusqu'à l'océan Pacifique. Cette même année Denys de Saint-Laurent explore le lac des Mistassins et la rivière Rupert et parvient à la baie d'Hudson qui est considérée comme : «le déversoir principal des fourrures américaines».⁴³ En 1673, Louis Jolliet et le père Marquette, explorateurs

⁴¹ Denis Héroux. *Op. cit.*, p. 73.

⁴² Il est nommé commissaire subdélégué par Talon. Sa mission est la découverte du cuivre en Illinois et en Acadie.

⁴³ Marcel Trudel. *Op. cit.*, p.75.

envoyés toujours par Talon, atteignent le Haut Mississippi. Ces derniers «se rendent presque jusqu'à la hauteur de la Louisiane et reconnurent le grand pays des Illinois».⁴⁴ C'est à de La Salle, cependant, que revient l'exploration de l'embouchure du Mississippi en 1682. Il en prend d'ailleurs possession au nom du roi Louis XIV, d'où le nom Louisiane attribué à cet immense territoire.



Expansions françaises en Amérique du Nord.⁴⁵

Vers la fin du XVIII^{ème} siècle, la Nouvelle-France couvre plus de la moitié du Canada et des États-Unis. Cette vaste expansion française dans les territoires nord-américains n'aurait pas été possible sans l'aide des alliés autochtones qui connaissent bien la région et l'effort considérable que déploient les Français pour obtenir la confiance et l'amitié de ces peuples. C'est, en fait, cette relation exceptionnelle que les colons nouent avec quelques nations indigènes qui aidera en partie

⁴⁴ Jacques Mathieu. *Op. cit.*, p. 62.

⁴⁵<http://www.civilisations.ca/musee-virtuel-de-la-nouvelle-france/files/2013/05/Les-explorations-francaise-en-amerique-du-Nord-a.jpg>. 10 septembre 2013.

au peuplement de la Nouvelle-France et aboutira à la naissance d'un impressionnant empire franco-amérindien.

2.1.5 L'AVENEMENT DE L'EMPIRE FRANCO-INDIEN D'AMERIQUE

Les voyages expansionnistes et commerciaux jouent un rôle capital dans le resserrement des liens entre Français et Amérindiens et de l'alliance qui fonde leur succès mutuel. Les rapports de collaboration entre les deux camps «s'épanouissent encore davantage à la faveur de la vie au quotidien dans les établissements franco-amérindiens».⁴⁶ En plus de l'échange commercial des fourrures, Français et Indigènes établissent des relations sociales interculturelles. Nombre d'Amérindiens vivent parmi les colons français et partagent leur nourriture tout en s'intégrant à leur mode de vie. De même, Plusieurs coureurs des bois ainsi que des colons vivent avec les Natifs, partagent leurs repas et s'assimilent à leur culture. Jacques Mathieu atteste à ce sujet :

Les Français ont emprunté les principaux moyens de transport, soit la raquette et le canot. Ils ont fait leurs des produits comme le tabac, la courge, la pomme de terre, le maïs (ou blé d'Inde) et le sucre d'érable. Ils ont également adapté des façons de se vêtir, de s'abriter et de se nourrir. Ils ont emprunté des techniques de chasse, de pêche et de cueillette. Ils ont appris à s'orienter en forêt et à tirer profit de certaines plantes médicinales.⁴⁷

Cette cohabitation entre les deux nations donne naissance à un métissage par des unions conjugales entre les ressortissants des deux peuples, d'où l'apparition d'un groupe ethnique hybride. C'est ainsi, «qu'une culture s'ouvrait à une autre pour écrire un nouveau chapitre de l'histoire de l'autochtonie nord-américaine, un chapitre d'histoire de cette marche du peuplement d'où émerge, d'année en année, une nouvelle communauté ethnoculturelle dynamique appelée à

⁴⁶ Gilles Havard. *Empire et métissage : Indiens et Français dans le Pays d'en Haut 1660-1715*. Québec : Septentrion. 2003, p. 530.

⁴⁷ Jacques Mathieu. *Op. cit.*, p. 119.

s'imposer comme la base du peuple métis canadien».⁴⁸ Malgré certaines oppositions qu'il suscite, le mariage mixte est encouragé par les Français à cause du manque de femmes parmi les colons. Il constitue une façon efficace de peupler la colonie, de créer une race adaptée au pays et surtout de consolider les relations avec les nations natives. Ces unions entre les deux peuples constituent «aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles l'un des fondements de l'alliance franco-indienne».⁴⁹ Champlain y voyait une façon de franciser les Indigènes, d'encourager le peuplement et, en même temps, de soutenir la solidarité franco-amérindienne en la doublant d'une alliance de sang. Il écrit dans son journal : «nos garçons se marieront à vos filles & nous ne ferons qu'un peuple».⁵⁰

En outre, les Ursulines et les récollets jouent un rôle primordial dans l'unification des deux nations par le moyen de conversion des Natifs au Christianisme et de leur assimilation à la langue et culture françaises. Russel Bouchard rapporte un témoignage de Marie de l'Incarnation : «Nous avons francisé plusieurs filles Sauvages, tant Huronnes, qu'Algonquines, que nous avons ensuite mariées à des François, qui font fort bon ménage».⁵¹ Cette conversion et assimilation des Amérindiens est fort bénéfique aux colonies. Les hommes convertis participent activement, comme l'attestent les propos suivants de Gilles Havard, à la défense des établissements français : «les alliés domiciliés furent de précieux auxiliaires militaires pour la Nouvelle-France, surtout entre 1684 et 1696, période pendant laquelle ils prirent part à de nombreux raids contre les Cinq Nations».⁵²

⁴⁸http://classiques.ugac.ca/collection_histoire_SLSJ/bouchard_russel/communaute_metisse_chicoutimi_2005/communaute_metisse_chicoutimi.pdf. 10 septembre 2013.

⁴⁹ Gilles Havard. *Op. cit.*, p. 644.

⁵⁰ M de Champlain cité par Gilles Havard. *Op. cit.*, p. 646.

⁵¹http://classiques.ugac.ca/collection_histoire_SLSJ/bouchard_russel/communaute_metisse_chicoutimi_2005/communaute_metisse_chicoutimi.pdf. 10 septembre 2013. p. 25.

⁵² Gilles Havard. *Op. cit.*, p. 38.

À la charnière des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, l'intermariage marque la naissance d'une Nouvelle-France hybride. Durant le règne de Louis XIV, la colonie française dans le Nouveau-Monde connaît une croissance de sa population et se dote d'une organisation administrative et sociale qui la distingue des autres colonies.

D'une colonie pauvre et mal gérée, la Nouvelle-France s'est muée en une colonie permanente ayant des fondements solides et un potentiel d'assurer à la France une supériorité dans le bras de fer qui l'oppose aux autres puissances coloniales présentes dans cette partie du monde. Ainsi, malgré les premiers échecs et le retard avec lequel la France a pu mesurer l'importance de ses possessions d'outre-Atlantique, la Nouvelle-France émerge, grâce aux initiatives d'explorateurs ambitieux tel Champlain et à l'alliance stratégique nouée avec les Amérindiens, comme la première colonie permanente dans le Nouveau-Monde.

Ainsi, les Français ont pu imposer et implanter leur présence dans une grande partie de l'Amérique du Nord. Avec l'occupation de ce grand territoire, la France serait-elle en mesure de le développer et exploiter ses richesses naturelles ?

CHAPITRE 3 : L'EMERGENCE D'UN EMPIRE

Aux efforts successifs de certains explorateurs et administrateurs charismatiques, le succès, tardif, du système colonial français en Amérique du nord est à bien des égards une réalisation royale. Après l'échec du système des compagnies, Louis XIV prend la situation en main et fait des colonies françaises nord-américaines l'une de ses plus grandes priorités. Malgré les guerres et les problèmes auxquels il fait face en France, le Roi Soleil encourage le peuplement des colonies, intervient dans leur réorganisation administrative et multiplie les mesures pour favoriser leur développement économique. Ayant réussi à créer un empire immense, la France est appelée à relever un défi de taille : il s'agit de sauvegarder ses colonies et assurer leur pérennité et leur prospérité. C'est à cet égard que l'implication de Louis XIV⁵³ en tant que l'architecte d'une nouvelle politique coloniale se révèle salutaire.

3.1 LES FACTEURS QUI ONT PRESIDE AU SUCCES DE LA NOUVELLE-FRANCE

3.1.1 UNE POLITIQUE DE PEUPEMENT PLUS EFFICACE

L'un des problèmes pressants auxquels Louis XIV devait trouver une solution durable consiste en le peuplement des colonies. Parmi les mesures mises en place pour encourager la croissance démographique de la Nouvelle-France au XVII^{ème} siècle, figure la création de certaines

⁵³ En se basant sur une politique absolutiste, Louis XIV «se traça une ligne de conduite dont il ne se départit jamais : concentrer tout le pouvoir de l'Etat dans la personne du roi, persuadé que, lorsque l'autorité est partagée par les grands, c'est le règne du désordre et de la corruption et que, «de tous ces crimes, le public seul est la victime ; ce n'est qu'aux dépens des faibles et des misérables que tant de gens prétendent élever leurs monstrueuses fortunes». Telle est la cause historique de l'absolutisme monarchique» que Louis XV, lui aussi, maintient et favorise durant son règne. Guy Frégault. *La civilisation de la Nouvelle-France : 1713-1744*. Montréal : FIDES, 1969, p. 100.

compagnies chargées de peupler et de développer la colonie. Celles-ci sont rétribuées par l'octroi de monopoles de l'exploitation de la traite des fourrures.

Il s'agit-là, notons-le, de la relance d'une ancienne politique au succès mitigé. Déjà en 1627, Richelieu, suivant le modèle des compagnies hollandaises, forme la compagnie des Cent-Associés dont l'objectif fut d'«établir 300 personnes par année de tout métier».⁵⁴ N'atteignant pas son objectif, elle cède en 1645 sa place à la compagnie des Habitants. Cette dernière s'engage à amener un certain nombre de familles par année mais elle échoue aussi à obtenir les résultats escomptés.

L'arrivée de Jean Talon⁵⁵ en 1665, l'un des intendants les plus compétents que connaît la Nouvelle-France, changera la donne. Dès son entrée en fonction, «Talon se met à étudier les problèmes de la colonie et ses possibilités de développement».⁵⁶ Durant son intendance, il suit une politique volontariste de peuplement, ce qui permet à la population de tripler en l'espace de dix ans seulement. Talon encourage l'accroissement démographique en stimulant l'immigration et en encourageant le mariage et la natalité.

A. CONTRIBUTION DE L'IMMIGRATION

En 1663, avec la politique du roi de France, le peuplement connaît une grande amélioration. On encourage l'immigration des engagés qui dès leur arrivée «reçoivent une terre, des provisions

⁵⁴ Jacques Mathieu. *Op. cit.*, p. 68.

⁵⁵ Jean Talon est né à Châlons-en-Champagne en 1626. Il est nommé intendant de l'armée de Turenne et commissaire des guerres en Flandre en 1653. En 1654, il est nommé commissaire du Quesnoy où il participe à des travaux de fortification pour lesquels il reçoit beaucoup de gratitude. En 1655, il devient intendant du Hainaut. Il y reste pendant dix ans, jusqu'à sa nomination en temps qu'intendant de la Nouvelle-France.

⁵⁶ Micheline d'Allaire. *Talon*. Ottawa : FIDES. 1970, p. 5.

et de l'outillage». ⁵⁷ Pour soutenir cette politique, on favorise l'envoi de «familles entières recrutées par les parents ou les connaissances». ⁵⁸ Par la même occasion, un grand effort est effectué pour promouvoir des gens de métiers qui après six ans de travail et de séjour dans la colonie peuvent «se déclarer maître de métier». ⁵⁹ De plus, l'envoi du régiment de Carignan et l'encouragement des soldats de s'établir après la fin de leur mission militaire en leur distribuant des terres et en leur accordant une récompense, jouent un rôle important dans le peuplement de la Nouvelle-France. Pour s'assurer que ces soldats demeurent dans le pays, on procède à l'envoi de filles qui seront destinées à épouser les engagés célibataires et les soldats libérés. Cette mesure permet de peupler le territoire en poussant les hommes célibataires à se marier et à s'établir définitivement dans le Nouveau-Monde.

B. LA POLITIQUE MATRIMONIALE

La politique d'immigration aboutit à une amélioration considérable du peuplement, mais elle reste insuffisante. Pour pallier à ce manque, on doit stimuler l'accroissement démographique. Une politique matrimoniale est ainsi instaurée dans le but d'encourager tous les immigrants à se marier et les inciter par la suite à demeurer dans la colonie. Roland Lamontagne est d'avis que «le meilleur moyen de parvenir à établir une colonie acadienne consiste à obliger non seulement tous les soldats célibataires à se marier, mais aussi les garçons et les filles qui passeront l'année dans cette région de la Nouvelle-France». ⁶⁰ Pour promouvoir cette politique, tous les célibataires qui se marient reçoivent des gratifications, alors qu'on impose des charges aux garçons qui ne sont pas

⁵⁷ Rosario Bilodeau; Robert, Comeau; André, Gosselin; Denise, Julien. *Histoire des Canadas*. Montréal : Hurtubise HMH, Ltée. 1971, p. 95.

⁵⁸ Roland Lamontagne. *Succès d'intendance de Talon*. Ottawa : les Editions Leméac. 1964, p. 32.

⁵⁹ Jacques Mathieu. *Op. cit.*, p. 68.

⁶⁰ Roland Lamontagne. *Op. cit.*, p. 36.

mariés à un certain âge. On va même jusqu'à les priver de certains privilèges comme le souligne Marcel Trudel : «on augmentera les charges des garçons qui ne sont pas mariés à cet âge, on les exclura des honneurs».⁶¹

Les filles⁶² venues de la Métropole sont aussi encouragées à se marier dès que possible et sont aidées dans leurs ménages comme l'écrit Lamontagne, rapportant les propos de Talon, «Pour avancer le mariage de ces filles, je leur ay fait donner ainsi que j'ay accoutumé de faire, outre quelques subsistances, la somme de cinquante livres monnoye de Canada en denrées propres à leur mesnage».⁶³ Néanmoins, comme la présence masculine surpasse de trop celle des femmes, on a recours au mariage mixte entre les colons français et les Amérindiennes, à qui on versait une dot. Un témoignage de Roland Lamontagne rappelle que le : «roi alloue aux Indiennes un montant de cent cinquante livres, afin d'encourager le métissage».⁶⁴

Ces deux politiques de peuplement jouent un rôle assez important dans la croissance démographique de la Nouvelle-France au XVII^{ème} siècle. Au siècle qui suit, toutefois, c'est la hausse de la natalité qui permettra à la population nord-américaine française de connaître une croissance sans précédent.

⁶¹ Marcel Trudel. *Histoire de la Nouvelle-France IV, la Seigneurie de la Compagnie des Indes Occidentales, 1663-1674*. Québec : FIDES. 1997, p. 284.

⁶² Appelées aussi les filles du roi, elles étaient souvent orphelines et d'un niveau social modeste. Dans une lettre au roi de France en 1673, Jean Talon décrit l'amélioration qu'a apporté l'envoi de ces filles au peuplement de la colonie : «Par l'envoi qu'elle (Sa Majesté Louis XIV) a fait des filles qui y sont passées de France et par les mariages qu'elles y ont contractés avec les soldats qui, volontairement, s'y sont habitués, le nombre des colons a si fort augmenté que dans le recensement que je fis en 1671, je trouvai, par les extraits des baptistaires, sept cents enfants nés dans l'année, et j'ai lieu de croire qu'à présent il se pourra faire cent mariages par an, de garçons et de filles originaires du pays».
http://www.lignedutemps.qc.ca/pdf/evenements_colonie_nf.pdf. 18 janvier 2014.

⁶³ Roland Lamontagne. *Op. cit.*, p. 36.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 37.

C. LA HAUSSE DE NATALITES

Bien que l'immigration, le mariage précoce ainsi que le mariage mixte contribuent à une croissance démographique importante au XVII^{ème} siècle, c'est au fait, la forte natalité au siècle suivant qui aboutit à un accroissement significatif de la population. Le nombre de colons «passe de quelque 14 000 habitants»⁶⁵ au XVII^{ème} siècle à «près de 55 000»⁶⁶ au siècle suivant. Pour assurer et encourager ce type de peuplement, l'administration essaie autant que possible de fournir une terre à chaque famille. C'est pour cette raison que des «mesures d'allocations familiales, d'encouragement au mariage hâtif et de contrainte envers les célibataires furent adoptées».⁶⁷ Par ordre du roi, les couples qui ont 10 enfants vivants reçoivent une pension de 300 livres, et ceux qui ont 12 reçoivent 400 livres. Cette croissance natale permet à la Nouvelle-France d'atteindre l'apogée de son peuplement. La déclaration suivante de Marcel Trudel atteste que : «c'est cette natalité prodigieuse qui a permis à la Nouvelle-France, en dépit d'une immigration insignifiante, d'atteindre en 1760 le total de 85 000 habitants».⁶⁸ Cette poussée démographique s'accompagne d'une réforme visant à restructurer un appareil administratif destiné à gérer les besoins d'une population grandissante.

3.1.2 UNE STRUCTURE ADMINISTRATIVE REPENSEE

D'une colonie comptant une population comparable à celle d'un gros village et dotée d'une structure administrative «d'une simplicité absolue»,⁶⁹ contrôlée par des compagnies ayant le

⁶⁵ Jacques Mathieu. *Op. cit.*, p. 141.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 141.

⁶⁷ Roland Lamontagne. *Op. cit.*, p. 36.

⁶⁸ Marcel Trudel. *Initiation à la Nouvelle France*. Montréal : Holt, Rinehart et Winston, Limitée. 1968, p. 151.

⁶⁹ Denis Héroux. *Op. cit.*, p. 50.

monopole «exclusif de la vente des fourrures canadiennes sur le marché européen»⁷⁰ et dirigée par un gouverneur, la Nouvelle-France prend peu à peu l'allure d'une communauté bien gérée et possédant un système administratif de plus en plus efficace. Cette amélioration est due à une série de réformes qui s'inscrivent, il est vrai, dans la durée, mais qui apportent des changements bénéfiques.

Criblée de dettes, la compagnie des Cent-Associés,⁷¹ seule instance responsable de la gestion de la colonie, est d'abord remplacée par celle des Habitants en 1645. Mal conçue et engendrant un partage inéquitable entre ses membres, celle-ci finit aussi par provoquer un mécontentement général. Aveuglés par leurs intérêts personnels, ses dirigeants oublient leur devoir de développer et de peupler la colonie. Cette façon de diriger ne plait clairement pas aux membres de la communauté. Le petit peuple ne manque pas de «se plaindre, de même que le gouverneur de Montréal dont les administrés, bien que membres de la Communauté, avaient été tenus à l'écart de la haute direction».⁷² Cette situation change sous Louis XIV. Le Roi Soleil instaure une structure administrative similaire à celle de la Métropole «et crée un conseil souverain à qui il attribue de considérables pouvoirs administratifs».⁷³ La gestion de la Nouvelle-France se retrouve donc sous l'autorité effective du roi, «tous les officiers d'administration et de justice, jusque-là proposés ou nommés par les Cent-Associés, devaient être remplacés ou maintenus par la seule autorité royale».⁷⁴ Cette nouvelle administration est constituée d'un Ministre qui détient le pouvoir de répondre, de la France, au gouverneur et à l'intendant. C'est le Ministre «qui d'ordinaire prend les

⁷⁰ *Ibid.*, p. 50.

⁷¹ Formée de cent actionnaires et appelée aussi Compagnie de la Nouvelle-France, elle est fondée le 29 avril 1627 par le cardinal Richelieu pour établir l'empire français en Amérique du Nord.

⁷² Denis Héroux. *Op. cit.*, p. 50.

⁷³ Gustave Lanctot. *L'administration de la Nouvelle-France*. Montréal : Editions du Jour. 1971, p. 22.

⁷⁴ Marcel Trudel. *Histoire de la Nouvelle-France IV, la Seigneurie de la Compagnie des Indes Occidentales, 1663-1674*. Québec : FIDES. 1997, p. 14.

décisions pour les affaires très importantes, il rédige un résumé pour le roi; il répond au gouverneur et à l'intendant en parlant au nom du roi». ⁷⁵ En Amérique du Nord sous domination française, les tâches importantes sont partagées entre deux personnages : le gouverneur général et l'intendant.

Le premier représente le roi en Nouvelle-France. Il est responsable de toute la colonie française. Il est nommé par sa Majesté et doit être militaire de carrière. En fait, c'est lui qui s'occupe des questions de défense, des affaires extérieures et des affectations des candidats aux postes de responsabilité au sein de l'armée. Il est chargé de «correspondre et traiter avec les colonies européennes du continent»⁷⁶ ainsi qu'avec les alliés amérindiens. Il doit travailler en étroite collaboration avec l'intendant qui se charge des dépenses. Ce dernier, par ailleurs, s'occupe des domaines de la justice, de police, de la marine intérieure et du développement de la colonie. Bien que ses pouvoirs «se limitent, en pratique, au seul Canada»,⁷⁷ Colbert⁷⁸ persuade «Versailles que l'intendant est vraiment le pivot de l'activité et du progrès de la colonie». ⁷⁹ Responsable du domaine des finances, l'intendant «est le grand argentier et le directeur de la vie économique du pays». ⁸⁰ L'autre fonction qui prend effet en 1663 est celle du Conseil souverain. C'est une institution qui est formée du «gouverneur-général, de l'évêque, de cinq conseillers, d'un procureur

⁷⁵ Marcel Trudel. *Initiation à la Nouvelle France*. Montréal : Holt, Rinehart et Winston, Limitée. 1968, p.161.

⁷⁶ Gustave Lanctot. *Op. cit.*, p. 35.

⁷⁷ Marcel Trudel. *Op. cit.*, p. 164.

⁷⁸ Un des principaux ministres de la France sous Louis XIV, Colbert adopte une politique économique qui se base sur le mercantilisme appelée aussi colbertisme. Selon Colbert la puissance d'un pays se mesure par ses réserves en métaux précieux. Pour développer son commerce et ses manufactures et enrichir la métropole, il faut y importer les matières premières de ses colonies outre-mer. Ces dernières selon le système mercantile ne servent que pour enrichir la France et doivent toujours être sous sa dépendance.

⁷⁹ Raymond Douville et Jacques-Donat Casanova. *La vie quotidienne en Nouvelle-France. Le Canada, de Champlain à Montcalm*. Monaco : Librairie Hachette. 1964, p. 74.

⁸⁰ Marcel Trudel. *Op. cit.*, p. 161.

du roi et d'un greffier ou secrétaire». ⁸¹ Cette instance remplit le rôle d'un Parlement de province qui s'occupe de «la justice et de son organisation, de la police et des finances». ⁸²

La Nouvelle-France est donc subdivisée en cinq provinces et autant de gouvernements particuliers. Québec, Montréal, l'Acadie, les Trois-Rivières et la Louisiane qui sont sous l'autorité du gouverneur général, de l'intendant et du Conseil supérieur. À la tête de chacun de ces gouvernements on trouve, un gouverneur qui assume les tâches citées dessus et est assisté par un lieutenant du roi. L'intendant est représenté par un commissaire-ordonnateur.

Ainsi la réorganisation de l'administration contribue à l'apparition d'une structure sociale particulière à l'Amérique du Nord française. Contrairement à la société de la Métropole, celle de la Nouvelle-France favorise la coexistence en harmonie entre les différentes classes. Alors qu'en France la bourgeoisie et la noblesse sont réservées à certaines familles, au Canada, ces titres sont attribués aux gens selon les seuls critères de leur travail et leur volonté de s'établir en permanence dans la colonie.

3.1.3 UNE ORGANISATION SOCIALE PLUS ADEQUATE

La vie économique et sociale dans le Canada français se base généralement sur le commerce du castor et sur l'agriculture, activités régies par les normes du système seigneurial. Le commerce est réservé aux bourgeois en France alors qu'au Nouveau-Monde, il est l'apanage de la noblesse française. La raison en est d'encourager les gentilshommes qui immigrent à la colonie de s'y établir en permanence. Le système seigneurial, néanmoins, est un système qui ressemble au

⁸¹ *Ibid.*, p. 19.

⁸² *Ibid.*, p. 19.

régime féodal appliqué en France. Il est, toutefois, adapté aux conditions de vie de la colonie. Le Canada possède donc «des institutions politiques et sociales empruntées à sa métropole et adaptées aux conditions du Nouveau-Monde».⁸³ La terre est distribuée aux colons qui doivent construire un manoir, une église, un fort et un moulin. En possédant une terre, ces individus prennent le nom de seigneurs, ce qui leur donne l'occasion par la suite d'obtenir leur titre de noblesse. Gérard Filteau précise à ce propos : «sous une véritable tenure seigneuriale, la possession d'un fief eût conféré la noblesse».⁸⁴

Le seigneur, cependant, doit concéder sa terre à un ou plusieurs censitaires appelés aussi habitants pour y travailler et en même temps subvenir à leurs besoins hebdomadaires. Ces subalternes se servent du manoir comme habitat et du moulin pour d'autres exigences de la vie contre des droits qu'ils doivent payer au seigneur. Ces campagnards qui étaient pauvres dans leur pays natal bénéficient, en immigrant au Nouveau-Monde, de privilèges divers. Gérard Filteau nous renseigne sur ce fait : «en s'installant au Canada, par la vertu d'une simple entente avec un seigneur et d'un acte notaire, sans verser sou ni maille, ils se voyaient propriétaires d'un domaine plus étendu que celui de plusieurs seigneurs de France».⁸⁵

D'un autre côté, la grande étendue du Canada et la nécessité d'avoir une main d'œuvre forte, aboutit à l'apparition d'une autre classe sociale, l'esclavage. Frégault explique ce fait en disant :

Le climat et la nature du sol déterminent le genre d'exploitation agricole que pratiquera chaque colonie. Le Sud, qu'il soit français ou britannique, va produire [...] [du] riz, [du] coton, [du] tabac,

⁸³ Guy Frégault. *La Société Canadienne sous le Régime Français : La Société Historique du Canada*. Ottawa : Love Printing Service Ltd. 1969, p. 16.

⁸⁴ Gérard Filteau. *La Naissance d'une Nation : Tableau de la Nouvelle-France en 1755*. Québec : Les Éditions de l'Aurore. 1978, p. 89-90

⁸⁵ *Ibid.*, p. 95.

[et d']indigo qui se prêtent à la grande culture ; celle-ci nécessite de vastes plantations et une nombreuse main-d'œuvre non spécialisée, ce qui favorise l'introduction de l'esclavage.⁸⁶

Les esclaves sont soit d'origine amérindienne ou africaine. Ils assument les travaux de domestiques chez les élites. Le fait d'avoir des esclaves est considéré comme un prestige. Selon Marcel Trudel : «la possession d'un esclave ou deux [...] est comme la preuve d'un haut niveau social».⁸⁷

En effet, malgré l'apparition d'une certaine hiérarchisation sociale en Nouvelle-France, celle-ci n'est pas aussi apparente qu'en Métropole puisque la plus grande majorité des colons proviennent de classes inférieures en France. À cet égard, Héroux témoigne qu'étant «issus en grande partie des classes déshéritées du royaume de France, les immigrants s'estimaient sensiblement égaux entre eux».⁸⁸ Ainsi, l'échelle hiérarchique en territoire Nord-américain est facile à gravir en comparaison avec l'Hexagone. Denis Héroux dit à ce sujet : «si les paliers sociaux existaient en Nouvelle-France, on pouvait arriver assez facilement à les franchir ; en France, par contre, une telle prouesse était fort rare».⁸⁹ C'est pour cette raison qu'un «tel engagé, devenu cultivateur aisé, se transforme assez souvent en authentique seigneur et se fait même “anoblir”!»⁹⁰

Malgré les privilèges sociaux dont bénéficient certains immigrés dans le domaine militaire ou agricole, l'activité économique, dépendante de la traite des fourrures, reste la source principale⁹¹ de survie jusqu'à l'arrivée de Jean Talon. Comme indiqué précédemment, cet énergétique

⁸⁶ Guy Frégault. *Op. cit.*, p. 5.

⁸⁷ Marcel Trudel. *Initiation à la Nouvelle France : histoire et institutions*. Montréal : Holt, Rinehart et Winston Limitée. 1968, p. 155-156.

⁸⁸ Denis Héroux. *Op. cit.*, p. 170.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 170.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 170.

⁹¹ Avant l'arrivée de Talon, la seule source de commerce était celle des fourrures. L'économie connaissait un manque flagrant de diversité.

intendant réussira, grâce à son enthousiasme et à son expertise, à changer la situation et l'économie connaîtra pendant son intendance un essor sans précédent.

3.1.4 VERS UNE ECONOMIE PLUS VARIEE

Dès son arrivée, l'intendant Jean Talon lance un programme dynamique et ambitieux. Pour «fonder le développement de la colonie sur la mise en valeur de ses ressources naturelles»⁹², il commence par privilégier l'exploitation des terres et la construction des habitations. Il encourage l'élevage des animaux pour la subsistance et pour la fabrication des vêtements. En 1668, «la race bovine est représentée par 3 400 têtes»⁹³. En 1670, «les chevaux sont en si grand nombre que l'on fait commerce».⁹⁴ Vers 1672, la colonie dispose d'assez de cuir pour fabriquer huit mille paires de chaussures par année. De même et pour restreindre les importations, cet énergique intendant favorise la construction d'une brasserie. De ce fait, il soutient la fabrication de la bière localement au lieu de compter sur la Métropole. Cette industrie contribuera à conserver de l'argent au pays. De plus, «les brasseries absorberaient le surplus de céréales et provoqueraient l'augmentation de la production».⁹⁵ Talon ne se limite pas seulement à la monoculture. Il propage aussi les cultures industrielles de houblon, de lin et de chanvre. Son objectif étant «de fonder la majeure partie de l'économie canadienne sur les brasseries»⁹⁶ et la diversification du commerce.

Au lieu de compter uniquement sur l'industrie des fourrures, Talon tâche de diversifier le commerce et de l'étendre au-delà des frontières de la Nouvelle-France. Convaincu que le domaine de la pêche représentera une grande richesse pour la colonie, il donne une grande importance à la

⁹² <http://www.thecanadianencyclopedia>. 15 septembre 2013.

⁹³ Roland Lamontagne. *Op. cit.*, p. 41.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 41.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 43.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 44.

construction navale,⁹⁷ étant d'avis que «ce chantier serait lié au développement de plusieurs industries secondaires»⁹⁸ telles que la goudronnerie, l'exploitation des forêts, l'exploitation de la pêche dont la richesse lui semble infinie. Ayant en vue l'autosuffisance de la colonie, Talon expose ainsi son ambition au ministre Colbert : «Présentement, dit-il, j'ai des productions du Canada de me vêtir des pieds à la tête, et j'espère qu'en peu de temps le pays ne désirera rien de l'Ancienne-France, que très peu de choses du nécessaire à son usage, s'il est bien administré».⁹⁹

Aux yeux de Jean Talon la prospérité économique de la Nouvelle-France passe le développement d'un commerce s'étendant au-delà des frontières. Les propos suivants de Roland Lamontagne attestent ce fait : «Dès 1667, l'intendant avait déjà exprimé l'intention de fonder une marine marchande en vue d'établir des relations commerciales avec les Antilles».¹⁰⁰ Talon arrive à développer un échange commercial triangulaire¹⁰¹ entre la Nouvelle-France, la Métropole et les Antilles. Pour y parvenir, il «s'associe à quelques marchands pour envoyer des salaisons, des légumes et du bois aux Antilles».¹⁰² Pour protéger ce commerce florissant contre les menaces que

⁹⁷ Comme la Nouvelle-France est plus riche en bois que la France, «le roi ordonne aux propriétaires terriens de faire l'inventaire des différents types de bois qui se retrouvent sur leurs lots (chêne, hêtre, merisier, etc.). C'est en 1663 qu'est construit, près de la rivière St-Charles à Québec, le premier navire de mer, le Galiote. L'initiative de Talon est plus tard poursuivie par l'intendant Gilles Hocquart qui tente de redresser le secteur de la construction navale en y accordant des subventions financières. Outre des navires marchands, on se spécialise également dans les vaisseaux de guerre destinés à la marine française pour assurer la défense de la colonie. Entre 1732 et 1735, près d'une quarantaine de bateaux sont construits dans les chantiers de Québec».

http://www.lignedutemps.qc.ca/pdf/evenements_colonie_nf.pdf, 18 janvier 2014.

⁹⁸ Jean Hamelin. *Économie et société en Nouvelle-France*. Québec : Presses Universitaires Laval. 1960, p. 23.

⁹⁹ Gérard Filteau. *Op. cit.*, p. 215.

¹⁰⁰ Roland Lamontagne. *Op. cit.*, p. 46.

¹⁰¹ Introduit par Jean Talon en 1669, le commerce triangulaire se fait entre la France, la Nouvelle-France et les Antilles. «Cette nouvelle forme de commerce vise à diversifier l'économie de la Nouvelle-France, axée essentiellement sur la traite des fourrures, et ainsi contrer les effets négatifs du mercantilisme. Il permet également de rendre complémentaire les économies de la France et de ses colonies. Avec le commerce triangulaire, Talon veut faire profiter davantage les finances coloniales en mettant l'accent sur les échanges extérieurs afin d'augmenter la puissance de l'empire».

http://www.lignedutemps.qc.ca/pdf/evenements_colonie_nf.pdf, 18 janvier 2014.

¹⁰² Jean Hamelin. *Op. cit.*, p. 23.

font peser contre lui les ennemis amérindiens et les hostilités de certaines nations européennes, Jean Talon entreprend une réorganisation du système défensif de la colonie.

3.1.5 UNE PRESENCE MILITAIRE MIEUX ORGANISEE

Dans le Nouveau-Monde, les Français sont souvent confrontés aux hostilités des Iroquois, ennemis de leurs alliés les Hurons. Avant 1663, les colons comptent sur un nombre insuffisant de soldats pour protéger leurs territoires, ce qui rend la défense de la colonie impossible. Face à cette situation, donner la priorité aux travaux de fortifications devient une nécessité. Quelques forteresses sont érigées pendant cette période mais vue l'étendue du territoire, leur nombre se révélera insuffisant pour la sécurité de la colonie.

Pour remédier à ce manque, les travaux de fortification sont maintenus. L'envoi du régiment Carignan-Salière, permet d'instaurer une certaine paix au sein du territoire. Tandis qu'une partie des troupes est employée pour la construction d'autres forts tout au long de la rivière de Richelieu afin de bloquer l'ennemi d'être l'objet de menaces aux colonies, d'autres sont envoyés en même temps pour construire un fort sur le lac Champlain.

Pendant cette même période de réforme militaire, la région voit l'institution, par ordre royal, du système de milice. Chaque habitant âgé entre 16 et 60 ans a l'obligation de faire son service militaire en vue de défendre la communauté. Au début, ce système commence à Montréal et Trois-Rivières, par la suite, il s'étend à toutes les régions de la Nouvelle-France. Contrairement aux soldats français qui sont habitués aux combats ordonnés, les miliciens empruntent les techniques de combat des Amérindiens. Ils deviennent ainsi d'excellents combattants dans des endroits difficiles du territoire.

À ce grand effort, s'ajoute l'envoi des compagnies franches de la marine qui constituent «la garnison permanente des forts et des villes le long du St-Laurent, des Grands Lacs, de l'Ohio et du Mississippi jusqu'à la Nouvelle-Orléans; ce qui représente quelques 2 000 milles de territoire à couvrir».¹⁰³ Ces compagnies participent activement à la défense des colonies françaises dans toute l'Amérique du Nord. En 1683, à la demande du gouverneur de la Nouvelle-France, de La Barre, «Trois Compagnies franches de la Marine, 156 hommes en tout, arrivèrent à Québec dans le but d'assurer la sécurité des voies de commerces de fourrures et de réduire la menace iroquoise».¹⁰⁴ Le nombre des compagnies pendant le XVIII^{ème} siècle est d' «environ 28, puis augmenta à 35, voire même jusqu'à 40, à la fin du Régime français».¹⁰⁵ En fait, les compagnies franches de la marine participent de 1683 à 1760, à tous les affrontements qui marquent l'histoire de la Nouvelle-France.

Cette dernière connaît une amélioration dans tous les domaines quand Louis XIV décide de s'en charger lui-même. L'administration est réorganisée et se dote d'une structure plus efficace. La nouvelle politique de peuplement mise en place par Jean Talon a pu réduire la déficience démographique de la colonie. Exploitant les ressources naturelles du pays, cet intendant encourage la diversité de l'économie qu'il tâche d'étendre au-delà des frontières.

Toutes ces réformes donnent un nouveau souffle à la colonie et la rendent plus viable. Mais le nombre des défis qui reste à relever nous pousse à nous demander si ces réalisations, accomplies dans les domaines les plus divers, permettront de sauvegarder un empire qui fait l'envie des autres

¹⁰³ David M. Stewart. *Compagnie franche de la marine: les premières milices permanentes canadiennes*. Montréal : Imprimerie Saint-Joseph. 1967, p. 7.

¹⁰⁴ <http://www.ameriquebec.net/actualites/2009/11/03-lhistoire-des-compagnies-franches-de-la-marine-en-nouvelle-france.qc>. 15 octobre 2013.

¹⁰⁵ *Ibid.*, 15 octobre 2013.

puissances coloniales européennes. La proximité des colonies anglaises, bien organisées, bien peuplées et dotées d'une structure sociale et militaire efficaces constitue un défi que la France devra relever pour pouvoir asseoir son autorité et confirmer sa souveraineté en permanence sur l'immense territoire qu'elle a conquis.

CHAPITRE 4 : PERIODE DE PAIX PROLONGEE ET PROSPERITE DE LA NOUVELLE-FRANCE

Après la signature du traité d'Utrecht en 1713, la Nouvelle-France jouit pour la première fois d'une paix relativement durable qui s'étend sur une période de trente ans. Les esprits clairvoyants du temps voient que l'heure des réformes du pays est arrivée. À partir de 1716, «le gros des efforts portera sur l'exploitation du sol, du sous-sol et de la forêt»¹⁰⁶, sur l'amélioration des réseaux routiers, sur les fortifications du pays et sur le redressement de son économie.

Pendant cette période, les Français s'engagent à fortifier les territoires colonisés. Dans un élan stratégique, la colonie entreprend de construire une série de fortifications sans précédent. Un alignement de forteresses¹⁰⁷ est érigé le long du Saint-Laurent, formant une ligne défensive solide contre les menaces que représentent les flottes anglaises. Avec les explorations à visée expansionniste, ces fortifications prolifèrent pour atteindre la Vallée de l'Ohio. Elles permettent entre autres à protéger le commerce de pelleterie et assurer la communication entre les colonies du Saint-Laurent et celles de la lointaine Louisiane.

Cette ligne défensive, conjuguée à la paix relative qui a succédé au traité d'Utrecht, a permis de créer un climat propice au développement d'une économie relativement prospère basée

¹⁰⁶ Guy Frégault. *La civilisation de la Nouvelle-France : 1713-1744*. Montréal : FIDES, 1969, p. 82.

¹⁰⁷ Après le traité d'Utrecht, les Français commencent un programme de fortification dans toute la Nouvelle-France : «In 1720, the French government commissioned Sieur de Verville to construct a stone fortress at Louisbourg on the northeast coast of Cape Breton. In 1726, Chaussegros de Léry completed the reconstruction of Fort Niagara at the western end of Lake Ontario. The new fort was well protected with thick stone walls. The following year, the British responded by constructing a stone fort at Oswego on the south shore of Lake Ontario. In 1731, Pierre de Hertel de Montcour commanded companies of the Troupes de la Marine as they built Fort St. Frederic, a stone fort at the north end of Lake Champlain. He also upgraded the defences of Fort Carillon (Ticonderoga) on the southwest shore of Lake Champlain». www.lermuseum.org/fortification-of-new-france-1720-1736. 31 janvier 2014.

sur une diversité de commerces et sur le renouvellement de distribution des seigneuries. Le roi de France, Louis XV, décide d'arrêter l'attribution des seigneuries en Nouvelle-France à partir de 1716 à cause de la négligence des censitaires de cultiver leurs lots. Néanmoins, avec la croissance de la population et le maintien de paix, cette politique a été réinstaurée et on assiste à une amélioration dans le domaine de l'agriculture et à l'introduction de nouvelles cultures.

Les terrainsensemencés sont plus nombreux et l'agriculture¹⁰⁸ repose essentiellement sur la culture des céréales qui rapporte de bons profits. Mais de nouvelles cultures font aussi leur apparition. La pomme de terre est ainsi introduite au pays ; celle-ci est facile à cultiver parce qu'elle ne nécessite pas trop de soin. L'agriculture du chanvre, qui était pratiquée au temps de Talon, est réintroduite par Vaudreuil et Bigot. La colonie connaît aussi du succès dans la production d'autres cultures comme le tabac, le lin et le ginseng. On s'adonne particulièrement à la culture du blé¹⁰⁹ qui a vite fait l'objet d'exportation de la Nouvelle-France.

Ce nouvel essor économique mène aussi à une multiplication et à une diversification de l'élevage qui est en progrès incessant. De 1719 à 1734, «le troupeau des bêtes à cornes passe de 18 244 à 33 179. L'accroissement est un peu moindre pour les porcs : 13 823 en 1720, 19 815 en 1734. Quant aux moutons que l'on a eu tant de peine à introduire et à acclimater au siècle

¹⁰⁸ Frégault précise à ce propos : «Les produits du sol, les céréales en particulier, promettent de bons profits. Un progrès s'accuse, réel et continu. En 1719, on compte à peine un peu plus de 63 000 arpents de terre en culture ; quinze ans après, ce sont 163 000 arpents qu'il faut compter. En 1721, la récolte est de près de 360 000 boisseaux de céréales ; celle de 1734 de près d'un million de boisseaux. En quinze ans, les moulins à farine passent de 76 à 118. L'élevage progresse en proportion». Guy Frégault. *Op. cit.*, p. 83.

¹⁰⁹ Lorsque la récolte est bonne «il en sort 80 000 minots. Au début, les farines canadiennes ont mauvaise presse. On assure qu'elles sont trop bises, qu'on les expédie dans des barils trop petits, qu'elles ont mauvaise odeur et qu'elles sont sales. C'est compréhensible, la colonie ne possédant pas de cribles convenables. Mais, en 1732, Hocquart introduit l'usage du crible cylindrique et soumet les farines d'exportation à une inspection très rigoureuse. Dans son langage volontiers ampoulé, l'intendant Dupuy avait prévu que le blé remplacerait le castor à la base du commerce de la Nouvelle-France». Guy Frégault. *Op. cit.*, p. 85.

précédent, ils pullulent à leur tour : 1820 en 1706, 13 823 en 1720, 19 815 en 1734».¹¹⁰ À propos des pêcheries sédentaires, le territoire de pêche s'étend désormais du Saint-Laurent jusqu'au Labrador. Par ailleurs, la colonie peut produire de l'huile de morue qui atteint 1 800 barils en 1744.

Le sous-sol canadien, bien que difficilement exploitable à cause des conditions climatiques que l'on connaît, ne manque pas d'alimenter cette renaissance économique. La première sidérurgie en Nouvelle-France est exploitée et mise en valeur de 1730 à 1883 au lieu historique les Forges de Saint-Maurice.¹¹¹ Après la mort de son fondateur, Poulin de Francheville, l'industrie passe aux mains «d'une compagnie dominée par François-Etienne Cugnet, qui réussit à obtenir du roi un crédit de 100 000 livres».¹¹² La production de l'entité industrielle des Forges était soutenue et fort variée. On y fabriquait, entre autres, «des poêles, des chaudrons, des marmites, des fers à repasser et des haches».¹¹³

Avec cette nouvelle dynamique économique, l'amélioration des moyens de communication entre les villes et entre les seigneuries devient nécessaire. C'est en ce moment que des projets de construction routière sont confiés à Lanouiller de Boisclerc.¹¹⁴ Ces travaux, qui ont pour but de construire une route nommée le chemin du roi, reliant Montréal à Québec en passant par Trois-Rivières et plusieurs autres seigneuries, sont réalisés entre 1731 et 1737. Il s'agit là d'un progrès

¹¹⁰ Émile Salone. *La Colonisation de la Nouvelle-France. Etude sur les Origines de la Nation Canadienne Française*. 3^{ème} édition. Paris : Librairie Orientale & Américaine. 1970, p. 381.

¹¹¹ Les Français procèdent au 17^{ème} siècle à l'exploration des ressources minières de la Nouvelle-France. Saint-Maurice représente la première entreprise sidérurgique établie par les Français en 1730.

¹¹² Guy Frégault. *Op. cit.*, p. 85.

¹¹³ Guy Frégault. *La civilisation de la Nouvelle-France : 1713-1744*. Montréal : FIDES, 1969, p. 85.

¹¹⁴ Occupant la fonction de grand voyer en 1730, Lanouiller de Boisclerc «recevra l'appui entier de l'intendant Hocquart. Bientôt un magnifique réseau de routes sillonne le pays. En 1733, on a presque terminé un chemin autour du lac Saint-Pierre, on en a tracé d'autres à Longueuil, à Boucherville, à Varennes, dans l'île de Montréal, dans l'île Jésus et, enfin, dans les côtes de Terrebonne, de La Chesnaye et de La Valtrie. Surtout, on a réussi à relier par terre Montréal à Québec et le trajet peut facilement s'accomplir en quatre jours, avec le même cheval ». Guy Frégault. *Op. cit.*, p. 78.

notable en matière de transport. En 1737, «de Québec à Montréal, sur la rive gauche du Saint-Laurent, les chemins sont « roulants ». On peut aller d'une ville à l'autre, avec un seul cheval, en quatre jours». ¹¹⁵

En outre l'intendance de Hocquart est marquée par la volonté de mettre en valeur toutes les ressources de la région. Par sa détermination et par l'envergure de ses réalisations, Hocquart rappelle l'administration de Talon. Sous son gouvernement, des travaux de construction navale sont entrepris. Ils continuent jusqu'en 1750. Connaissant une période de déclin après le programme économique de Colbert et Talon, l'industrie navale se ranime après la paix d'Utrecht. Elle connaît un succès tel que Louis XV décide de distribuer des primes qui vont de 100 à 500 livres pour la construction de chaque navire selon le tonnage.

La période de paix qu'a connue la Nouvelle-France lui a permis d'accomplir une croissance qu'elle n'avait pas vue depuis l'intendance de Talon. Étendu à des domaines aussi variés que ceux que nous venons de mentionner, ce progrès a posé les jalons d'un grand empire français qui aurait pu, s'il avait été bien géré, assurer à la France une suprématie certaine sur les autres puissances coloniales rivales en terre d'Amérique. Mais le cours de l'histoire, subissant des infléchissements d'une politique désastreuse de l'Hexagone, en a décidé autrement.

¹¹⁵ Émile Salone. *Op.cit.*, p. 372.

CHAPITRE 5 : L'EMPIRE FRANCO-INDIEN : UN GEANT AUX PIEDS D'ARGILE

5.1 LES FACTEURS A EFFETS FRAGILISANTS

Bien que les Français arrivent à accomplir une grande amélioration dans divers domaines de la gestion de la Nouvelle-France, leur progrès ne leur assure pas encore complètement l'établissement d'un pays prospère et viable. Malgré le vaste territoire occupé et l'accroissement relatif de la population pendant les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, la Nouvelle-France reste en deçà du niveau de développement atteint par les autres colonies européennes.

Au moment où les puissances coloniales rivales défendent et accroissent leurs intérêts en terre d'Amérique, la France tourne, quant à elle, le dos à ses colonies et préfère consacrer l'essentiel de ses ressources à la poursuite d'un statut prestigieux en Europe. C'est cette politique, combinée à d'autres facteurs de nature tantôt idéologique tantôt commerciale, qui conduit à la fragilisation progressive de la Nouvelle-France.

5.1.1 LES LIMITES DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE PEUPEMENT

Pendant la deuxième moitié du XVII^{ème} siècle, le progrès du peuplement se fait d'une façon plus rapide en comparaison aux débuts de l'établissement. Mais si cet accroissement démographique est appréciable par rapport à ce qu'il a été, il reste insuffisant quand est prise en considération l'étendue d'un territoire aux besoins énormes en termes de main d'œuvre et en matière de défense. Cette insuffisance paraît encore plus flagrante quand on compare la population de la Nouvelle-France à celle, nettement supérieure, des autres colonies européennes d'Amérique.

Ayant porté ses fruits pendant la seconde partie du XVII^{ème} siècle, la politique royale d'immigration commence à montrer ses limites à l'aube des Lumières. Les propos de Guy

Frégault montrent le déclin de cette politique et soulignent le peu de candidats ayant élu domicile dans le Nouveau-Monde au cours des deux premières décennies du XVIII^{ème} siècle: «de 1700 à 1720 il n'est venu, semble-t-il, que 659 Français dans la colonie ; jamais l'apport de la Métropole au peuplement n'a été aussi pauvre depuis 1640».¹¹⁶ Outre le nombre dérisoire des candidats au départ, la Nouvelle-France fait face au problème de rétention. Parmi les quelques centaines qui se sont établis dans cette colonie, près de la moitié est retournée à l'Hexagone. Plus précisément, des 33 000 personnes qui se sont rendues au Canada entre 1701 et 1744 seules 10 000 à peu près y sont restées définitivement.¹¹⁷ La cause de cet échec consiste en l'incapacité de l'économie locale de fournir aux nouveaux venus le moyen de s'assurer un niveau de vie conforme à leurs aspirations. En Nouvelle-France, une dynamique positive entre une population active suffisamment nombreuse et une économie florissante n'a jamais pu avoir lieu pour garantir à la colonie une prospérité durable.

La réussite de la colonie n'est possible que par la présence d'une population croissante qui jouit d'une certaine autonomie économique et militaire. La Nouvelle-France, occupant les deux tiers de l'Amérique du Nord, «souffre de cet autre malheur de ne pas s'accroître en hommes en proportion de son agrandissement territorial».¹¹⁸ Cette disproportion entre le nombre de colons français et la grande expansion territoriale ne favorise pas l'exploitation de toutes les richesses

¹¹⁶ Guy, Frégault. *Le XVIII^{ème} siècle canadien. V. 16*. Montréal : Editions HMH. 1968, p. 37.

¹¹⁷ C'est vrai que l'immigration est insuffisante au XVIII^{ème} siècle mais le taux de natalité élevé vient compenser cette déficience démographique. Grâce à cette croissance naturelle, la population doublait tous les 25 ans. Cependant, la colonie souffrait toujours de sous-peuplement. Ceci est dû en partie aux maladies épidémiques qui ont fait beaucoup de dégâts humains. La première épidémie est celle de la fièvre pourpre, qui survient en 1687 et qui récidivait dont la récurrence était d'une façon régulière emportant des vies humaines et réduisant de plus en plus la population de la colonie. La plus sévère épidémie, toutefois, est celle de la petite vérole en 1702 et 1703. Elle cause la mort à plus de 1000 personnes soit plus de 8% de la population canadienne du temps. D'autres récurrences de la même maladie se passaient en 1733, 1755 et 1757 emportant plus de victimes.

¹¹⁸ Lionel, Groulx. *Histoire du Canada Français depuis la découverte : 4^e édition. Tome I : Le Régime français*. Montréal et Paris : FIDES. 1960, p. 155.

naturelles du pays. En effet, le manque des ressources humaines encourage la dépendance de la traite des fourrures et désavantage la diversité¹¹⁹ de l'économie locale. Jacques Mathieu explique ce fait en écrivant: «la Nouvelle-France fait penser à un colosse aux pieds d'argile. Elle est faiblement peuplée, trop dépendante d'une seule ressource économique et incapable d'occuper en profondeur un territoire si vaste». ¹²⁰

Bien qu'elle soit le pays le plus peuplé d'Europe pendant cette période, la France ne réussit pas à mener une campagne de peuplement adéquate susceptible d'exporter de nouveaux candidats, de façon régulière et en nombre suffisant, vers les colonies d'outre-Atlantique. En comparaison «aux fortes collectivités britanniques, le Canada chemine à pas de tortue dans la course au peuplement qui se déroule en Amérique du Nord». ¹²¹ En faisant la sourde oreille et en se montrant indifférente à la cause canadienne, la France se situe loin derrière dans cette course démographique. Au début du XVII^{ème} siècle, «la Nouvelle-Hollande compte environ 10 000 habitants et les colonies anglaises quelque 90 000. La Nouvelle-France, elle, ne rassemble en tout et pour tout que 3 500 âmes». ¹²² Ce déséquilibre démographique, défavorable à la Nouvelle-France, se poursuit jusqu'au siècle suivant. Ainsi, au début du XVIII^{ème} siècle, alors que les colonies britanniques «regroupent déjà 350 000 âmes [le] Canada [ne compte que] 20 000. A

¹¹⁹ C'est vrai qu'on a parlé ci-dessus de l'essor qu'a connu la Nouvelle-France pendant un certain temps, mais les quelques problèmes dont elle souffrait se manifestent dans les interruptions répétées des travaux déjà commencés. Ces interruptions sont généralement dues, d'une part à une guerre en Europe impliquant la France et la poussant à négliger sa colonie d'outre-mer, d'autre part à la politique mercantile qu'adoptait la France envers ses colonies.

¹²⁰ Jacques, Mathieu. *La Nouvelle-France: Les Français en Amérique du Nord, XVIe-XVIIIe siècle*. Laval : BELIN. 1991, p. 131.

¹²¹ Guy, Frégault. *Op. cit.*, p. 33.

¹²² Passerelle pour l'histoire militaire canadienne. www.cmhg-phmc.gc.ca. Les premiers soldats de la Nouvelle-France. 30 septembre 2013.

l'heure de la conquête, elles peuvent aligner près de 1 500 000 habitants contre 75 000 Canadiens». ¹²³

Par ailleurs, la Nouvelle-France ne réussit pas à se doter d'une économie forte en partie parce que la Métropole s'oppose «à toute industrie qui pourrait faire concurrence aux manufactures de France : la Nouvelle-France n'existe que pour fournir les matières premières». ¹²⁴ On voit là l'un des facteurs qui ont causé l'échec du projet colonial français en terre d'Amérique : au lieu de voir en ses colonies un levier économique pouvant contribuer à la prospérité à la fois des colons et des Français d'Europe, la France y voit, au contraire, des concurrents potentiels pouvant nuire à ses intérêts commerciaux,

A l'autre côté du continent, en Louisiane, la situation du peuplement souffre des mêmes handicaps. La situation y est tellement précaire qu'on tente de motiver un millionnaire français au nom de Crozat de sauver, grâce à sa richesse, cette colonie en dépérissement progressif. On se propose de lui accorder «l'immense région qui s'étend de la Caroline au Mexique, de la mer jusque par-delà le Missouri et l'Ouabache-sauf les Illinois- avec le monopole pendant quinze ans de tout le commerce». ¹²⁵ Cet homme d'affaires aura «la propriété de toutes les terres, mines et manufactures mises en valeur pendant ces quinze ans, à la seule condition d'envoyer chaque année deux navires de ravitaillement portant vingt jeunes gens ou jeunes filles». ¹²⁶ Crozat ne songe, cependant, qu'aux sommes qu'il peut entasser dans ses banques grâce à l'exploitation des mines

¹²³ Gustave, Lanctot. *Histoire du Canada : du régime royal au traité d'Utrecht, 1663-1713*. Montréal : Librairie Beauchemin Limitée. 1960, p. 274.

¹²⁴ Marcel, Trudel. *Initiation à la Nouvelle France*. Toronto : Holt, Rinehart et Winston, Limitée. 1968, p. 17.

¹²⁵ Emile, Lauvrière. *Histoire de l'Acadie et Histoire de la Louisiane*. Paris : société de l'histoire nationale ; Alliance française, 1930, p. 285-286.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 286.

et le commerce avec les Espagnols. Au lieu de respecter ses engagements visant à administrer et à peupler le territoire, il interdit à tous les habitants «sous peines les plus sévères, de se livrer au moindre trafic et à la plus futile industrie ; obligation absolue de tout acheter à la Compagnie, denrées et marchandises». ¹²⁷

Crozat se rend compte, tardivement, que la richesse d'un territoire à elle seule ne suffit pas et que sans la présence de la main d'œuvre nécessaire, cette abondance de ressources reste sans valeur. Antoine Bernard explique ce fait : «Quatre années d'expérience décevante prouvent au financier Crozat que la première richesse d'un pays, c'est une population suffisamment nombreuse, active et industrielle. Inutile de songer à tirer des profits d'une terre, même comblée de ressources naturelles, sans le concours de l'homme, du «capital humain»». ¹²⁸

Le malheur de la colonie française n'est pas le résultat de son seul déficit démographique. Il est aussi la conséquence de la corruption et de l'irresponsabilité de ses administrateurs. Au lieu de nommer des responsables compétents et de bonne volonté, la France envoie des gens sans expertise ni expérience et qui font passer leur intérêt personnel avant le développement de la colonie.

5.1.2 LES IMPERFECTIONS DE LA "REFORME" ADMINISTRATIVE

Le départ de Talon en 1672 est marqué par des événements négatifs pour la jeune colonie. La Métropole attend trois ans avant d'envoyer un successeur, abandonnant la colonie à la seule direction du gouverneur Frontenac dont l'expérience est principalement militaire. La colonie a vu d'autres gouverneurs et intendants dont quelques uns avaient du talent. Néanmoins, l'intérêt

¹²⁷ *Ibid.*, p. 287.

¹²⁸ Antoine, Bernard. *Histoire de la Louisiane. De ses origines à nos jours*. Québec : Le conseil de la vie française. 1953, p. 75.

personnel des uns et l'incompétence des autres font en sorte que les efforts de Talon et du ministre Colbert n'aboutissent à rien. C'est à partir de cette période aussi que le roi cesse d'aider efficacement ses colons d'Amérique à cause du fardeau que représente la guerre contre la Hollande. La colonie pendant cette période retourne à la seule source d'économie qui est la traite des fourrures.

Le gouvernement de Frontenac est «marqué par des actes d'autorité contestés par le roi lui-même». ¹²⁹ En attendant le successeur de Talon, Frontenac se considère seul maître de l'administration de toute la Nouvelle-France aussi bien civile que militaire. Il néglige le fait qu'avec l'absence de l'intendant, ses pouvoirs politiques doivent être assumés par le Conseil souverain. Malgré quelques bons travaux que ce gouverneur accomplit dans la région, l'abus de pouvoir qui caractérise son régime cause beaucoup de problèmes et de conflits au sein de la colonie. Les préjugés de Frontenac entravent «l'exécution des projets qui dépendaient de lui. Il donna lieu de juger, dans une des plus importantes circonstances de sa vie, que son ambition et le désir de conserver son autorité avaient plus de pouvoir sur lui que le zèle du bien public». ¹³⁰

Frontenac profite de l'absence de l'intendant pour exploiter le commerce des fourrures. Normalement le gouverneur, l'intendant ou les deux à la fois doivent signer des congés de traite sans lesquels aucun Français ne peut pratiquer la chasse ou le trafic de commerce. Frontenac se permet de

distribuer ces congés à qui il lui plaisait. De plus, il remet les permis de main à main, sans aucun reçu ou autre papier. Les congés, destinés à éviter la désertion des terres, aidèrent plutôt Frontenac

¹²⁹ Pauline, Dubé. *La Nouvelle-France sous Joesph-Antoine le Febvre de La Barre, 1682-685*. Québec : Septentrion. 1993, p. 9.

¹³⁰ Jean-Baptiste-Antoine, Ferland. *La France dans l'Amérique du Nord : Le Canada sous Louis XIV et Louis XV, 1663-1760*. Tours : Maison Alfred MAME et Fils. 1930, p. 64.

à s'emparer de la traite dont il partage les gains avec certains coureurs de bois. Ces agissements vont l'opposer aux principaux négociants du pays.¹³¹

L'intérêt de Frontenac dans le commerce des fourrures lui fait oublier la défense du pays et le danger que représentent les Iroquois. Il lui cause des querelles incessantes avec le gouverneur de Montréal, le clergé et les familles importantes de la colonie qui ne sont pas satisfaits de ses décisions. À cause de cette maladresse administrative, le ministre Colbert finit par demander son rappel en France en 1682.

Frontenac est remplacé par Le Febvre de La Barre¹³² dont la gouvernance se révélera plus désastreuse que celle de son prédécesseur. Dès son arrivée, le nouveau gouverneur se laisse tenter par les profits du commerce des fourrures. Afin de favoriser les marchands

avec qui il a passé des accords, et d'éliminer la traite illicite, La Barre aurait fait transmettre par Le Moyne aux cantons iroquois la permission de piller les canots français ne pouvant présenter le congé officiel dont il leur adressait un exemplaire. La démarche s'avère à la fois absurde et dangereuse. Elle remet à des Sauvages illettrés le contrôle des canots, et de fait, expose tous les traiteurs, autorisés ou non, aux attaques d'indigènes alléchés par un pillage de marchandise.¹³³

Mauvaise décision qui mène à un abus d'autorité de la part des Iroquois et finit par affecter même les intérêts commerciaux du gouverneur. Ce dernier, «frappé dans ses intérêts et ceux de ses partisans, décide de lancer une expédition militaire en dépit des instructions de la Cour d'éviter la guerre».¹³⁴ Il ignore tout conseil de résoudre le problème par la voie de la paix et refuse la négociation avec les Iroquois qui étaient prêts à se mettre à table pour une solution pacifique. Son

¹³¹ Rosario, Bilodeau; Robert, Comeau; André, Gosselin; Denise, Julien. *Histoire des Canadas*. Montréal : Hurtubise HMH, Ltée.1971, p. 114.

¹³² Devenu gouverneur de la Nouvelle-France en 1682, La Barre est âgé de soixante ans, «il avait fait un stage au Parlement de Paris avant d'occuper divers postes d'intendance, où il fit preuve, au témoignage de Colbert, de complète incompétence, étant fort «haï des peuples par une conduite tout à fait abandonnée». Gustave, Lanctot. *Op. cit.*, p. 113.

¹³³ *Ibid.*, p. 116-117.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 117.

entêtement, ses intérêts personnels et son incompétence administrative et diplomatique finissent par causer sa perte et par mettre la colonie dans une position de faiblesse devant l'ennemi. Cette campagne militaire se solde par un échec, ce qui oblige le gouverneur à signer une paix humiliante pour les Français qui devaient accepter toutes les conditions exigées par les Iroquois.

En fait, le bilan négatif de La Barre ne s'arrête pas à cette faute diplomatique. Celui-ci commet une autre maladresse en écrivant au gouverneur de New-York, le colonel Thomas Dongan, «l'informant qu'il se propose d'attaquer les Iroquois et le priant de ne leur vendre ni armes ni munitions. Démarche ridicule auprès de voisins qui cherchent la destruction de la traite des Français».¹³⁵ Offusqué par ces agissements, le ministre n'attend plus d'autres faux pas de la part de ce dirigeant. Dès décembre 1684 et «devant la paix honteuse, qui sacrifie les Illinois, mécontente les alliés de l'Ouest et double l'audace des Cinq-Nations, [Colbert] décide [...] le rappel de l'incompétent gouverneur».¹³⁶ Les erreurs¹³⁷ La Barre se révéleront néfastes pour le

¹³⁵ *Ibid.*, p. 118.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 120.

¹³⁷ Le cas de la Louisiane est plus problématique. Au chaos qui sévit au sein de la colonie, s'ajoutent les conflits perpétuels entre les administrateurs eux-mêmes. Devant le dépérissement probable de la colonie, il est, comme le fait remarquer Antoine Bernard, «temps que le gouvernement de la Louisiane soit confié à une poigne solide, à un homme moins cultivé peut-être, mais d'une trempe plus virile». Ces querelles pour la détention du pouvoir augmentent davantage le retard qu'accuse le développement de la colonie. La Louisiane est un territoire très riche en ressources naturelles mais qui a besoin de dirigeants ayant le pouvoir d'exploiter cette richesse et maintenir l'indépendance et l'autosuffisance de la colonie. Cet objectif est impossible à atteindre sans un accord entre les responsables. En fait, l'entente est non seulement nécessaire au maintien d'une coexistence harmonieuse au sein de la colonie mais elle est aussi vitale à sa survie et à son évolution. Dans les propos suivants, Antoine Bernard décrit l'importance d'un tel accord : Quand, au Canada, le gouverneur possédant l'autorité militaire et l'intendant revêtu, en pratique, de l'autorité civile, marchent la main dans la main, tels Beauharnois et Hocquart, le pays se développe à vue d'œil, tout progresse. Mais qu'un François Bigot survienne, égoïste et joueur, au milieu de graves menaces extérieures, tout sera perdu. De même en Louisiane : qu'un La Chaise ambitieux et tatillon contrecarre, à titre de commissaire ordonnateur, les vues du gouverneur Bienville et réussisse à le faire rappeler momentanément, nul établissement solide ne pourra se fonder. *Ibid.*, p. 137.

devenir de la colonie, tant elles ont des conséquences insurmontables sur les plans diplomatique et militaire.

5.1.3 L'INCONSTANCE DES ALLIANCES AVEC LES AMERINDIENS

Les guerres franco-iroquoises sont l'une des causes de la chute de l'empire français en Amérique du Nord. Elles commencent dès les premières implantations françaises dans ce territoire. On en distingue deux phases. La première débute vers 1641 et finit en 1667 après l'arrivée du régiment Carignan Salière qui impose la paix dans la région. Cette paix est interrompue vers 1684, ce qui marque le début de la deuxième phase qui se prolonge jusqu'en 1701. Cette deuxième phase est marquée par une alliance entre les Iroquois et les Anglais contre les Français. Les premiers se chargent de mener des attaques contre certaines nations amérindiennes alliées des Français, alors que les seconds leur apportent un soutien militaire et leur fournissent armes et munitions. Le partenariat des Iroquois avec les Anglais fait prendre à ces guerres un tournant décisif.

En suivant les mêmes stratégies que celles de la première phase, les Iroquois commencent leurs attaques contre les nouveaux alliés amérindiens en vue de les décimer avant de s'attaquer aux Français eux-mêmes. Dès 1678, ils attaquent les Illinois, les Miamis et d'autres nations du Sud-ouest. Le but de ces attaques est double. Elles visent, d'une part, à récupérer des terres de chasse disputées et, d'autre part, à empêcher les activités commerciales qu'entretient Cavelier de la Salle avec ses associés dans le pays des Illinois et dans la vallée de l'Ohio.

Dans un acte désespéré visant à préserver les intérêts de la Nouvelle-France dans l'Ouest, La Barre, dans un élan qui, on l'a vu, précipitera sa chute, décide de lancer une expédition contre les Iroquois. Il s'agit d'une attaque inutile qui se solde par un échec désastreux pour les Français. S'apercevant de la faiblesse de ces derniers, les Iroquois les obligent à signer un traité de paix

humiliant qui affaiblit davantage la France face à ses ennemis. Par la vertu de cet accord, La Barre accepte de ne pas soutenir les fidèles Natifs des Illinois. Dans cette foulée, l'administration coloniale remplace La Barre, disgracié, par René Brisay de Denonville qui a la ferme intention d'affaiblir et de détruire les forces iroquoises.

Il entreprend aussitôt, contre ses ennemis, des campagnes militaires qui rendront un peu d'estime et de dignité aux Français. Il dresse une armée de huit cent trente soldats, d'environ mille Canadiens et de trois cents Amérindiens, puis mène une attaque soutenue contre les Iroquois. L'échange de feu «se soutint, quelque temps, avec vigueur des deux côtés ; mais à la fin, les Sauvages furent repoussés et prirent la fuite».¹³⁸ Au lendemain de l'intrusion, l'armée française pénètre dans les villages des Iroquois mais n'y trouve pas de présence humaine. Voulant réussir sa mission et «faute de pouvoir affronter les guerriers dispersés dans les bois, Tracy incendia leurs cinq villages, anéantissant ainsi les indispensables provisions alimentaires».¹³⁹ Cette opération porte un coup dur aux Iroquois et les oblige à réclamer la paix. Denis Héroux écrit à ce propos : «Cette spectaculaire démonstration de force eut des effets foudroyants : les Agniers, affamés, sollicitèrent eux-mêmes la paix».¹⁴⁰ La victoire remportée par Denonville arrive, cependant, un peu tard, la colonie étant dévastée par les invasions répétées des Iroquois qui reçoivent désormais le soutien des Anglais. Malgré le grand rôle que joue l'alliance avec quelques nations autochtones dans la défense des territoires français, les troupes iroquoises avec l'appui de leurs alliés britanniques arrivent à causer des dégâts considérables au sein de la colonie.¹⁴¹ La signature du traité

¹³⁸ Michel, Bibaud. *Histoire du Canada sous la domination française*. Montréal : John Jones. 1837, p. 137.

¹³⁹ Denis, Héroux. *Op. cit.*, p. 67-68.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 67-68.

¹⁴¹ Ce n'est qu'après la destruction de la population iroquoise par les épidémies et la signature du traité de Ryswick que les Amérindiens des cinq nations signent la Grande paix de Montréal survenue le 4 août 1701. Dans un document de la défense nationale, il est rapporté que : «lorsque le traité de Ryswick met fin à la guerre entre les Français et les Britanniques en 1697, les Iroquois perdent l'appui de leurs alliés britanniques dans leur guerre contre la Nouvelle-

de Ryswick, n'aura comme conséquence qu'une trêve de courte durée. Les Anglais, qui s'étaient engagés à ne plus soutenir les hostilités des Iroquois, mèneront désormais leurs campagnes militaires contre les Français sans passer par leurs alliés amérindiens.

5.1.4 LA PROXIMITÉ DES POSSESSIONS ANGLAISES : UNE MENACE CONSTANTE

Alors que les colonies françaises demeurent peu nombreuses et militairement faibles, les colonies anglaises «ne cessent de progresser en population et en richesses grâce à leur agriculture, à leurs pêcheries, à leurs constructions navales et à leur commerce avec les Antilles».¹⁴² Contrairement aux Français qui restent peu entreprenants, les Anglais exploitent le territoire nord-américain et choisissent de s'installer dans des lieux où les terres sont plus fertiles et le climat plus doux. Cette proximité et cette supériorité des Anglais en matière de gestion coloniale constituent un vrai danger pour les Français. À peine débarrassés des hostilités iroquoises, ces derniers doivent faire face à l'antagonisme des colonies anglaises qui ne cessent de grandir.

Voulant mettre fin aux visées expansionnistes de Louis XIV, l'Angleterre entre en guerre avec la France en Europe. Cette rivalité des deux pays s'étend outre-Atlantique. L'Amérique du Nord devient alors un champ de bataille. La première attaque anglaise contre les intérêts français consiste en la campagne menée par les frères Kirke qui conduit la compagnie des Cents-Associés à la ruine. Cette attaque est suivie, en 1690, par celle de Sir William Phips qui réussit à assiéger Port-Royal et s'en empare sans grand effort. Il en profite pour piller toutes les provisions de la

France». Cf. www.cmp-cpm.forces.gc.ca. Les Autochtones et l'expérience militaire canadienne : Une histoire – chapitre 1. 30 septembre 2013.

¹⁴² Gustave, Lanctot. *Histoire du Canada : du traité d'Utrecht au traité de Paris, 1713-1763*. Montréal : Librairie Beauchemin Limitée. 1963, p. 51.

colonie. Fort de cette victoire, le gouverneur du Massachusetts lance pendant la même année, un autre assaut ; contre Québec cette fois. Contrairement à la première, celle-là se solde par l'échec.¹⁴³

La Nouvelle-France se trouve encore une fois dans une position «tout aussi critique. Au sortir d'un état de guerre permanent avec les Indiens, la colonie était menacée d'étouffement par la marine anglaise qui pouvait en contrôler toutes les voies d'accès».¹⁴⁴ La supériorité navale des Anglais représente une sérieuse menace pour les colonies françaises. Gustave Lanctot dit à ce propos : «Au début des hostilités, la Grande-Bretagne peut aligner cent onze vaisseaux et frégates contre quatre-vingt-et-un navires de même catégorie par la France».¹⁴⁵

Cette inégalité ne se manifeste pas seulement dans le domaine naval. Elle se vérifie également sur le plan démographique. Laroque commente la supériorité numérique des Anglais : «Cette lutte était inégale quant au nombre, le Canada étant beaucoup moins peuplé que les colonies anglaises. Il ne pouvait opposer aux troupes conjuguées de New York et Boston que des forces bien faibles».¹⁴⁶ Alors que les colonies françaises souffrent de sous-peuplement, «la masse anglaise s'est gonflée avec une rapidité extraordinaire. Elle comprenait 80 000 habitants en 1660 et 200 000 en 1689. En 1700, elle est formée de 225 000 unités»¹⁴⁷ contre une population française de moins de 18 500 en 1713. Avec une population assez insignifiante et une Métropole indifférente au sort de ses colonies, il est impossible de défendre ou développer un territoire si vaste. Denis Héroux précise :

¹⁴³ Les propos suivants de Robert Lahaise traduisent la logique qui fonde la précipitation qui a mené à cette déconfiture des troupes anglaises : «comme Phips avait la reddition de Port-Royal sans même livrer bataille, et que les Anglais se vantent de prendre Québec aussi facilement», il est promu « général » pour procéder à cette future prise». Cf. *Nouvelle-France English colonies : L'impossible coexistence, 1606-1713*. Québec : Septentrion. 2006, p. 145.

¹⁴⁴ Jacques Mathieu. *Le commerce entre la Nouvelle-France et les Antilles au XVIII^{ème} siècle*. Québec : FIDES. 1981, p. 16.

¹⁴⁵ Gustave Lanctot. *Op. cit.*, p. 202.

¹⁴⁶ Robert Laroque de Roquebrune. *Les Canadiens d'autrefois. Essais*. Montréal et Paris : FIDES. 1962, p. 163.

¹⁴⁷ Guy Frégault. *Op. cit.*, p. 59-60.

Les Français possèdent un immense empire, à la mesure de la structure fluviale du continent, mais cet empire est poreux et n'est peuplé que par 15 000 habitants ; sa seule force réside dans les alliances indiennes et la vigueur exceptionnelle de ses aventuriers ; les Anglais n'ont qu'un territoire restreint mais il est densément peuplé par quelque 275 000 habitants ; ils profitent d'une colonisation accélérée, d'une industrie naissante, de ports actifs, et surtout d'une métropole dont la vocation coloniale naturelle et l'hégémonie maritime sont de moins en moins contestées.¹⁴⁸

La supériorité de l'Angleterre s'explique aussi par sa politique coloniale jugée plus efficace. Pendant que la Grande Bretagne s'efforce d'imposer sa présence à la fois en Europe et en Amérique du Nord, la France concentre ses efforts en sol européen afin d'assurer son hégémonie dans le vieux continent.

5.1.5 LA PRIORITE DONNEE AUX TERRITOIRES EUROPEENS AU DETRIMENT DES COLONIES

En cherchant à imposer sa supériorité en Europe, Louis XIV néglige non seulement ses engagements envers ses possessions nord-américaines, mais il tarit aussi les sources de son pays. Les propos suivants de Lanctot confirment ce point : «Quand surviendront les conflits européens, Louis XIV épuisera les forces de la France à combattre sur le continent et n'enverra que des secours insuffisants à ses colonies ».¹⁴⁹ Son ambition de dominer toute l'Europe lui coûte cher aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord. La situation économique de l'Hexagone et de ses colonies se détériore davantage quand, cédant encore une fois au désir de conquérir le continent européen, le Roi Soleil déclare la guerre à la Hollande.¹⁵⁰ Inutile et mal planifié, ce conflit fait entrer la France dans une grande crise financière. Il en résulte que Louis XIV

¹⁴⁸ Denis, Héroux. *Op. cit.*, p. 101.

¹⁴⁹ Gustave, Lanctot. *Op. cit.*, p. 276.

¹⁵⁰ Louis XIV déclare la guerre contre la Hollande croyant se débarrasser de la Triple Alliance de la Haye qui est formée en 1668 entre les Provinces Unies, l'Angleterre et la Suède pour freiner le mouvement expansionniste du roi de France dans les Pays-Bas espagnols. Sa victoire sur la Hollande lui permettra de continuer sa conquête sur l'Espagne. Le traité de Nimègue met fin à cette guerre pendant lequel le roi récupère plusieurs territoires européens mais la plupart des pays s'unissent contre lui.

n'est plus en état de continuer les sacrifices auxquels il a consenti pendant la période précédente. Depuis 1672, et pour sept années, il est en guerre avec la Hollande, l'Espagne, l'Empire (2). S'il continue à parer au plus pressé et à suppléer à l'insuffisance des recettes du petit budget colonial, il renonce à poursuivre à ses frais l'œuvre de peuplement et de mise en valeur. Pour envoyer et fixer des colons, pour créer de nouvelles cultures, de nouvelles-manufactures, de nouveaux commerces, il n'aura plus d'argent, ou si rarement et si peu que cela revient au même.¹⁵¹

Louis XIV enchaîne les campagnes militaires en Europe et chacune d'elles s'avère catastrophique à la fois pour son pays et pour ses colonies en terre d'Amérique. Face à cette situation, les colonies doivent se débrouiller sans trop compter sur la mère-patrie. Lanctot rappelle ainsi les choix stratégiques de Louis XIV : « Dans le temps où il bataille pour consolider son royaume par l'annexion de l'Artois et de la Franche-Comté, il est naturel que le roi se désintéresse des territoires des Grands Lacs».¹⁵²

Le XVIII^{ème} siècle commençant sera marqué par une longue et pénible guerre dans toute l'Europe. C'est la période où le roi d'Espagne, Charles II, meurt sans laisser d'héritier. À ce moment, «les deux grandes familles régnantes d'Europe, les Bourbon de France et les Habsbourg d'Autriche, revendiquèrent le trône d'Espagne parce qu'elles étaient apparentées au défunt roi».¹⁵³ Cette guerre, qui est déclenchée en 1701, oppose plusieurs pays d'Europe y compris l'Angleterre. Durant ce conflit, la Grande Bretagne ne se contente pas d'attaquer les intérêts de la France en Europe mais ceux d'outre-mer aussi. En Nouvelle-France, «les premières années de la guerre de la Succession d'Espagne sont surtout marquées par des projets de conquête venus du New-York et de la Nouvelle-Angleterre, sans que le gouvernement métropolitain paraisse se soucier d'y donner suite».¹⁵⁴

¹⁵¹ Emile, Salone. *La Colonisation de la Nouvelle-France*. Paris : E. Guilmoto. 1970, p. 226.

¹⁵² Gustave, Lanctot. *Op. cit.*, p. 275.

¹⁵³ La colonie française de l'Île-Royale, Louisbourg, 1713-1758.

<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/Nlle-France-Louisbourg.htm>. 30 septembre 2013.

¹⁵⁴ Guy, Frégault. *Op. cit.*, p. 65.

Afin d'empêcher l'hégémonie de son éternelle rivale sur le vieux continent, l'Angleterre forme la Grande Alliance de la Haye avec d'autres pays d'Europe contre la France et l'Espagne. Face à cette coalition, Louis XIV est obligé de reconnaître les droits de George I^{er} sur le trône d'Angleterre. Il doit en même temps restituer quelques villes à l'Allemagne ainsi que d'importants territoires en Nouvelle-France aux Anglais. À ce sujet, Gustave Lanctot précise que : «La haute ambition d'asseoir un Bourbon sur le trône d'Espagne, coûte à la Nouvelle-France la perte de l'Acadie, de Terre-Neuve et de la baie d'Hudson».¹⁵⁵ C'est le prix que doit payer Louis XIV pour voir son petit-fils parvenir au trône d'Espagne et pour imposer sa prééminence dans toute l'Europe.

Séduit par l'idée d'une suprématie au sein de l'Europe, Louis XIV abandonne, dès 1672, l'empire français qui commence à émerger en Amérique. Privée d'émigrés en nombre suffisant et retournant à la seule ressource économique, la traite des fourrures, la colonie, abandonnée à sa seule initiative et à ses seules forces, est incapable d'exploiter le vaste territoire dont elle dispose. De l'autre côté, les Anglais, plus nombreux, disposant de territoires plus fertiles, d'une économie plus solide et d'une construction navale supérieure à celles de leurs concurrents, commencent à éprouver une certaine gêne par rapport à la présence française et nourrissent désormais l'espoir de l'éliminer. Les colonies françaises, épuisées par les guerres iroquoises et négligées par la métropole, doivent s'engager dans un rapport de force qui leur est défavorable.

¹⁵⁵ Gustave, Lanctot. *Op. cit.*, p. 275.

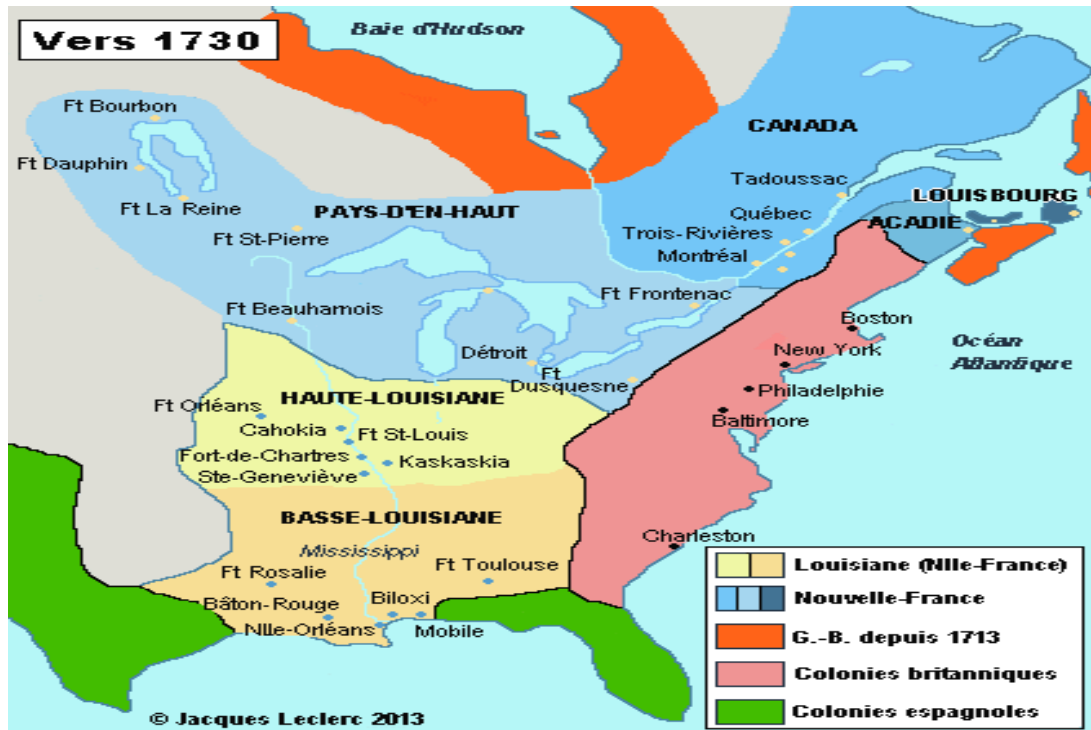
CHAPITRE 6 : UN REVE EN RUINE, OU L'EFFONDREMENT DE L'EMPIRE FRANÇAIS

Au lieu d'apprendre des fautes qu'elle a commises dans le domaine de la gestion des colonies, la France persiste à mener une politique désastreuse, mettant ainsi en péril ses possessions territoriales d'outre-Atlantique. Alors que l'Angleterre suit une politique coloniale adéquate assurant une suprématie économique et militaire à ses colonies, le gouvernement français vise avant tout à établir son hégémonie en Europe. C'est cette obstination à adopter une attitude expansionniste à l'intérieur du continent européen qui causera l'échec de la France dans les conflits qui l'opposent à son adversaire d'outre-manche.

Dans le bras de fer qui l'oppose aux autres puissances coloniales, la France use de force ou fait jouer les alliances pour régler ses différends. D'autres fois, elle recourt à la diplomatie. Mais la négligence et le peu d'intérêt qu'elle accorde à ses possessions d'outre-mer l'amènent souvent à faire des concessions territoriales regrettables. La perte et la récupération de territoires ainsi que la cession de certaines hostilités se font par la vertu de signature de traités de paix. Nombre de ces traités sont signés avec des tribus autochtones ou avec des pays d'Europe. La plupart d'entre eux ont des effets négatifs sur la Nouvelle-France et hypothèquent sérieusement sa viabilité et son avenir.

6.1 LES TRAITES DE PAIX DESAVANTAGEUX POUR LA FRANCE

Suite aux confrontations survenues en Europe, Louis XIV est obligé d'accepter un traité de paix dont les effets seront désastreux pour la Nouvelle-France. Il s'agit du traité d'Utrecht signé le 11 avril 1713 et qui met fin à la guerre de succession d'Espagne.



Carte des territoires ayant constitué la Nouvelle-France avant 1763.¹⁵⁶

Comme indiqué sur la carte ci-dessus, la France doit, à la suite de ce traité, céder à l'Angleterre «la baie d'Hudson avec toutes les rivières qui s'y déversent ; elle remet Terre-Neuve, sacrifiant en même temps la colonie de Plaisance ; elle renonce définitivement à l'Acadie péninsulaire ; elle reconnaît, enfin, que l'Iroquoisie relève désormais de l'Angleterre».¹⁵⁷

Cette perte territoriale expose les colonies de la Nouvelle-France au danger d'insécurité et annonce le début d'un désastre pour son économie. Dans cette optique, Marcel Trudel écrit :

Privée du plus riche réservoir américain de la fourrure et menacée dans ses positions sur le golfe Saint-Laurent, la Nouvelle-France n'est plus guère composée que de deux longs corridors, la vallée

¹⁵⁶ <http://www.axl.cefano.ulaval.ca/francophonie/Nlle-France-Louisiane.htm#5> Une colonie française en sursis. 31 mars 2014.

¹⁵⁷ Marcel Trudel. *Initiation à la Nouvelle France*. Toronto : Holt, Rinehart et Winston, Limitée. 1968, p. 81.

du Saint-Laurent et celle du Mississippi, tous deux axés sur des Grands Lacs qui sont maintenant à la portée des Anglais.¹⁵⁸

Ce traité universellement décrié permet l'avènement d'une paix relative créant un climat propice à une prospérité économique qui compense momentanément les concessions territoriales. Malgré la perte d'un vaste et important territoire, la colonie connaît un grand progrès dans le domaine économique, militaire et démographique. Selon Jacques Mathieu : «L'échec d'Utrecht paraît avoir été compensé. Il est encore possible de rêver d'un empire encore plus vaste, d'autant plus que la situation économique de la colonie s'est grandement améliorée».¹⁵⁹ Ces rêves vont, toutefois, s'évanouir rapidement puisque, après plus de trois décennies de paix, la France entre une fois de plus en guerre en Europe dans le cadre de la succession d'Autriche.¹⁶⁰ Cette guerre ne tarde pas à toucher les colonies nord-américaines. Par ailleurs, les Anglais, mécontents de voir le commerce florissant des Français, lancent leurs hostilités contre les territoires canadiens. Ils réussissent à assiéger et à détruire la forteresse de Louisbourg,¹⁶¹ jadis considérée inexpugnable. À cet égard, Jacques Mathieu atteste que «La faiblesse de la colonie apparaît alors avec la chute facile en 1745 de la forteresse de Louisbourg supposée imprenable».¹⁶² En conséquence, un autre traité de paix est signé en 1748. Il met fin à la guerre de la succession d'Autriche sans rien régler vraiment puisque dès «l'année suivante, un fort contingent de Britanniques s'installe dans la baie

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 83.

¹⁵⁹ Jacques Mathieu. *Op. cit.*, p. 133.

¹⁶⁰ La guerre de la succession d'Autriche se déroule de 1740 à 1748 à la suite de la mort de l'empereur de l'Autriche qui lègue à sa fille Marie Thérèse les Etats héréditaires de la maison des Habsbourg. Étant jeune âgée de 23 ans et une femme, sa situation est perçue comme un signe de faiblesse par d'autres empires européens.

¹⁶¹ La construction de la forteresse de Louisbourg a commencé en 1719. Elle était considérée la plus grande forteresse de l'Amérique du Nord. C'était la capitale de la colonie de l'Île royale située sur la côte de l'Atlantique aux environs de la région de l'actuelle Cap-Breton. L'ingénieur du roi, Le Prestre de Vauban était chargé de son architecture. Louisbourg jouait un rôle important non seulement dans la défense de la colonie française mais aussi dans la protection des pêcheries et surtout de la protection des intérêts français contre les navires anglais.

¹⁶² Jacques Mathieu. *Op. cit.*, p. 133-134.

de Chibouctou et fonde la ville de Halifax, au milieu de la population acadienne». ¹⁶³ Après plusieurs années d'hostilités et d'attaques continues, les Anglais, voulant tout occuper comme à leur habitude, s'emploient dès 1755 à la déportation des Acadiens qui refusent de se soumettre à leur autorité.

Cette démarche est suivie de la guerre de sept ans (1756-1763). Elle oppose, d'un côté, la France et l'Espagne ; de l'autre, l'Angleterre et la Prusse. Cette guerre se solde par la signature d'un traité plus catastrophique que les précédents. C'est le traité de Paris, signé le 10 février 1763. En Amérique du Nord, la France cède à l'Angleterre le Canada, l'Île du Cap Breton, le bassin des Grands Lacs et la rive gauche du Mississippi.

6.2 LA GUERRE DE SEPT ANS¹⁶⁴ ET SES CONSÉQUENCES

À cause des guerres continues en Europe, la Nouvelle-France n'arrive jamais à jouir durablement de la paix. Encore une fois et pendant «que Vaudreuil inquiète les Anglais et paralyse leurs projets d'offensive par de soudaines incursions [en Amérique du Nord], la carte politique se brouille en Europe». ¹⁶⁵ Durant leurs conflits, les Anglais adoptent une stratégie de guerre jugée supérieure à celle des Français. Tandis que «la France entre ainsi dans le conflit avec la nécessité de combattre sur les deux fronts d'Europe et d'Amérique», ¹⁶⁶ l'Angleterre, elle, laisse «la lutte continentale aux mains de son allié de Prusse et [concentre] son offensive en territoire

¹⁶³ *Ibid.*, p. 134.

¹⁶⁴ Contrairement aux conflits précédents, «la guerre de Sept Ans éclate en Amérique du Nord avant de s'étendre à l'Europe. Le Traité d'Aix-la-Chapelle, qui a mis fin à la guerre de Succession d'Autriche, a tout simplement rétabli en Amérique le statu quo qui prévalait avant la guerre; la rivalité anglo-française née dans la vallée de l'Ohio demeure bien vivante. Les Français revendiquent la propriété du territoire, affirmant que ce sont eux qui l'ont découvert dans les années 1680. Les Britanniques ont les mêmes prétentions, alléguant qu'ils ont acquis les droits de propriété auprès des Iroquois (qui affirmaient avoir conquis la région dans les années 1650) par le Traité de Lancaster en 1744». <http://www.cmp-cpm.forces.gc.ca>, 10 février 2014.

¹⁶⁵ Gustave Lanctot. *Op. cit.*, p. 201.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 202.

américain». ¹⁶⁷ Contrairement à la France, l'Angleterre est résolue à conquérir le Canada. Elle envoie tout ce qui est nécessaire à ses colonies pour se mettre en état de l'emporter sur la France. La guerre de la conquête représente l'affrontement final entre les Français et les Anglais pour le contrôle de l'Amérique du Nord. Ces dernières confrontations débutent en 1754, deux années avant la guerre de sept-ans qui se déroule en Europe à partir de 1756.

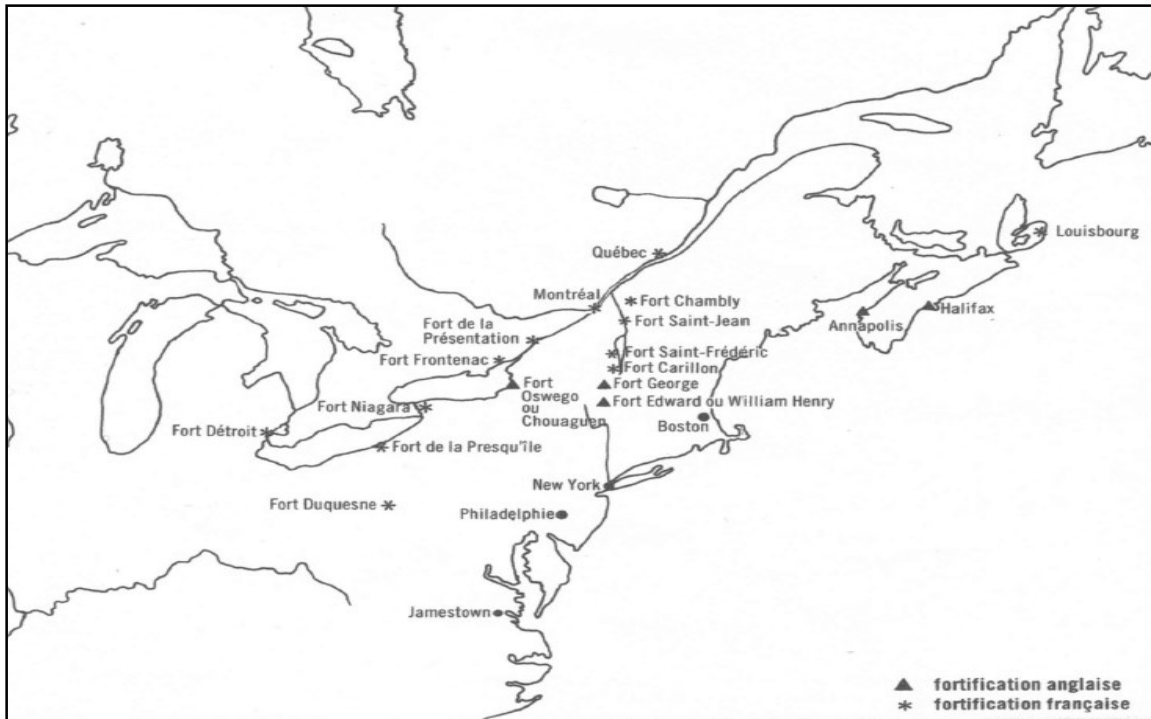
6.2.1 UNE NOUVELLE-FRANCE FORTIFIEE

Malgré la supériorité démographique des Anglais, la Nouvelle-France, dotée de fortifications, résiste et semble, pour un moment en tous cas, difficile à conquérir. Les Français contrôlent toujours la voie laurentienne grâce à la forteresse de Louisbourg, prise en 1745 et récupérée en 1748. Par ailleurs, les forts, Beauséjour et Gaspereau dans l'Isthme de Chignectou constituent une défense contre les Anglais depuis 1750. Les deux principales villes de la Nouvelle-France, Montréal et Québec sont, elles, «munies d'une enceinte de pierre : elles ressemblent à des forteresses ; quant à la ville de Québec, située en haut de falaises, elle devrait être inexpugnable». ¹⁶⁸ Ces fortifications sont nombreuses dans la région des Grands Lacs. Outre le fort de La Présentation qui se trouve sur le Saint-Laurent, le lac Ontario est protégé par l'ancien fort Frontenac et le passage entre les lacs Ontario et Erié est surveillé par le fort Niagara. Dans le territoire de l'Ohio, les soldats français construisent le fort de Presqu'Île. Ce dernier fait partie d'une ligne de forts constituée par le fort de Bœuf, fort de Machault et fort Duquesne. À ces fortifications s'ajoutent les défenses naturelles : «de la baie de Chaleur jusqu'au sud du lac Champlain, montagnes et marécages empêchent la Nouvelle-Angleterre de tenter une invasion à travers les terres ; et, du

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 202.

¹⁶⁸ Marcel Trudel. *Op. cit.*, p. 95.

New-York jusqu'aux Carolines, la chaîne des Appalaches retient toujours les colonies anglaises sur le littoral atlantique».¹⁶⁹



Fortifications anglaises et françaises, 1713-1758.¹⁷⁰

6.2.2 LE DEBUT DE LA GUERRE DE LA CONQUETE EN OHIO

En se sentant encerclés et étouffés par les Français, les Anglais, plus nombreux et confinés dans un espace plus restreint, décident d'agir pour étendre leur commerce et leur zone d'influence en Amérique du Nord. La Vallée de l'Ohio qui joue un rôle fondamental dans la liaison entre la Louisiane et le Canada devient alors un enjeu colonial de grande importance.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 95.

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 90.

En découvrant la rivière Kanawha qui se jette dans la Monongahela¹⁷¹ et grâce à la signature du traité de Lancaster avec les Amérindiens, les Anglais reçoivent des indigènes de cette région un demi-million d'acres dans l'ouest des Appalaches. Sans trop attendre, les Britanniques fondent l'Ohio Compagny of Virginia. À partir de ce moment, la Vallée est envahie de colons et de commerçants. On apprend bientôt que les colons anglais commencent la construction de leurs fortifications sur les bords de la rivière de Monongahela, région dans laquelle des conflits entre les colons des deux empires européens ne tardent pas à se déclencher.

6.2.3 LA BATAILLE DE JUMONVILLE

En 1754, débute un conflit entre le gouverneur français Jumonville et le gouverneur anglais Washington. Ce conflit se solde par la mort de Jumonville. Voulant venger cette défaite et la mort de son frère, Coulon de Villiers, surprend Washington au fort Necessity. Le gouverneur britannique, incapable de se défendre, accepte de capituler. Villiers commet cependant «une erreur : il n'interdit l'Ohio aux Anglais que pour un an, ce qui équivalait à leur reconnaître des droits». ¹⁷² En fait, ce sont les conflits dans la Vallée de l'Ohio qui déclenchent la guerre de la conquête dans toute l'Amérique du Nord. L'irritation des Anglais par la présence française et leur peur de demeurer encerclés par les Français les incitent à prendre des mesures draconiennes contre ces derniers.

¹⁷¹ Cette rivière constitue la seule voie navigable à travers les Appalaches pour les commerçants de la Virginie et de la Pennsylvanie.

¹⁷² Marcel Trudel. *Op. cit.*, p. 97.

6.2.4 LA BATAILLE DE LA MONONGAHELA

Dès l'été 1755, les Britanniques, sous le commandement de Braddock, lancent une expédition contre les Français en vue de s'emparer du fort Duquesne et de continuer leurs attaques contre d'autres forts. Mais, avec seulement 200 soldats et 600 indigènes contre 1 500 du côté britannique, les Français réussissent à mener une attaque victorieuse sur les Anglais. Braddock perd la vie et le reste de ses hommes, impuissants et incapables de se protéger contre la pluie et les balles des Français, prennent la fuite. Les dégâts humains parmi les Français ne sont que de «23 morts et 16 blessés, les Anglais avaient perdu près de 1000 hommes, tués ou mis hors de combat».¹⁷³ La défaite de Braddock incite le lieutenant-gouverneur de New-York, James De Lancey, à proposer un plan plus efficace d'invasion contre toute la Nouvelle-France.

6.2.5 LA BATAILLE DU LAC CHAMPLAIN

Cette bataille n'est pas aussi réussie que la précédente. Avant de procéder à leur attaque, les Anglais construisent un fort dans la région ; c'est le fort Edward situé entre le fleuve Hudson et le lac Saint-Sacrement. William Johnson et ses 3 000 hommes séjournent dans cet établissement en préparation pour la prise du fort Frédéric. Les Français, sous la direction de Dieskan, envoient à leur tour quelque 1 500 hommes pour affronter l'ennemi et défendre leur territoire. En apprenant l'arrivée des Français, William Johnson construit vite un autre fort sur le lac George qu'on nomme fort George ou William-Henry. Les forces anglaises se divisent alors en deux et mènent leurs attaques à partir des deux forts. Malgré une première déconfiture, les Anglais se considèrent victorieux lors de ce conflit. Ils demeurent dans le fort George, «ce qui marque une nouvelle poussée vers le nord de leur part. De leur côté, pour protéger leurs positions du lac Champlain, les

¹⁷³ *Ibid.*, p. 98.

Français entreprennent, en cet automne de 1755, la construction du fort Carillon, entre le lac Saint-Sacrement et le fort Saint-Frédéric».¹⁷⁴

6.2.6 LE GRAND DERANGEMENT : DEPLACEMENT DES ACADIENS

Avec des conflits qui se déroulent sur tous les fronts, une forte population est en train d'être déplacée en Acadie. Les Anglais sont enrégés par la présence des Acadiens dans ce territoire. Dès 1755, voulant faire un nettoyage ethnique, ils décident enfin de se débarrasser d'eux. Ils exigent des Acadiens le serment d'allégeance sans condition, faute de quoi ils seraient éloignés de leurs terres. L'attestation suivante de Robert Sauvageau expose bien cette situation : «Maintenant que les Anglais étaient en mesure de se passer des habitants français, ils pouvaient enfin arracher le masque : exiger le serment d'allégeance sans restriction ! Simple prétexte pour expulser les Acadiens».¹⁷⁵ Les Anglais veulent chasser les Acadiens, d'une part, parce qu'ils possèdent les terres les plus fertiles et les mieux placées géographiquement ; d'autre part, à cause de leur fidélité au régime français et au roi de France.

L'expulsion de la population acadienne se fait d'une façon progressive et s'étend de 1755 jusqu'à la cession de la Nouvelle-France en 1763. En 1755, un total d'«une cinquantaine de bâtiments transportèrent dans cette période 3 000 déportés vers la Nouvelle-Angleterre et 3 000 vers les colonies britanniques du Maryland, de la Virginie et de la Caroline».¹⁷⁶ Une nouvelle déportation a lieu en 1758 alors que 2 000 Acadiens du Cap de Sable sont envoyés à Boston. Parmi les 15 000 que compte l'Acadie Orientale ou la Nouvelle-Écosse, presque 8 000 habitants sont

¹⁷⁴ Marcel Trudel. *Op. cit.*, p. 98-99.

¹⁷⁵ Robert Sauvageau. *Acadie : La guerre de cent ans des Français d'Amérique aux Maritimes et en Louisiane, 1670-1769*. Paris : Berger-Levrault. 1987, p. 231-232.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 235.

déportés. Les conditions de voyage sont tellement déplorables qu'on estime que la moitié de cette population trouve la mort à cause des maladies et de la misère. En France, néanmoins,

l'événement, à peine signalé, ne suscite aucun commentaire. Surprise plus étonnante, la France ne soulève pas de protestations auprès de Londres et n'exprime même aucune émotion dans sa correspondance canadienne. Par ce silence, il semble bien que la France admet que, les Acadiens étant des sujets britanniques, l'Angleterre a le droit d'en disposer à son gré selon l'éthique de l'époque.¹⁷⁷

En Nouvelle-France, les colons continuent leur résistance et essayent tant bien que mal d'entretenir l'espoir de conserver leurs terres et leurs biens.

6.2.7 UNE BREVE PERIODE VICTORIEUSE : 1756-1758

La déportation massive des Acadiens débutant en 1755 n'empêche pas la résistance des Français aux offensives des Anglais ni même leur victoire sur ces derniers. Dans le but de bloquer la navigation aux Français sur le lac Ontario, les Anglais construisent trois forts le long de la rivière Oswego. En même temps, ils éliminent les forts Frontenac et Niagara, «privant ainsi l'Ohio et la Louisiane de toute liaison militaire avec le Saint-Laurent».¹⁷⁸ Face à cette menace, le gouverneur De Vaudreuil ne reste pas passif. En mars 1756, il se prépare pour mener son offensive. Cette attaque n'aboutit pas à la prise du fort mais elle le met dans un état de faiblesse. Ce n'est, toutefois, qu'au mois d'août de la même année que Montcalm, avec une armée d'environ 3 000 hommes et des centaines d'Amérindiens, réussit à assiéger le fort Bull. Cette victoire est d'une grande importance dans la mesure où elle assure la route militaire du lac Ontario aux Français.

Cette expédition est suivie de celle menée contre le fort de Carillon en 1758 à Ticonderoga. Avec une armée de 5 500 Français et Canadiens, et à peu près 1 800 Amérindiens contre une armée

¹⁷⁷ Gustave Lanctot. *Op. cit.*, p. 137.

¹⁷⁸ Marcel Trudel. *Op. cit.*, p. 102.

anglaise d'environ 15 000 combattants, les Français, sous le commandement du général Montcalm, se mobilisent pour la prise du fort George. Les Anglais, confiants d'arracher une victoire évidente, commettent des erreurs militaires et stratégiques graves. Les forces françaises en profitent et s'emparent facilement du fort George. Ils arrivent à détruire un nombre important de matériel de guerre appartenant à leur ennemi. Avec la prise de ce fort, les Français privent les Anglais de l'une de leurs forteresses les plus avancées au nord et ne leur laissent désormais que celle du Fort Edward.

Cette période de triomphes militaires sera de très courte durée pour les Français. Avec une économie en mauvaise posture et des guerres interminables en Europe, la Nouvelle-France n'arrive plus à faire face à des colonies anglaises bénéficiant, elles, d'un appui considérable et continu de l'Angleterre aussi bien militairement que financièrement.

6.2.8 LA DETERIORATION GENERALE DE LA SITUATION EN NOUVELLE-FRANCE

Les premières années de la conquête ne sont pas seulement marquées par la perte de quelques forts, par l'expansion des Anglais en Amérique du Nord et la déportation d'un grand nombre de la population acadienne mais aussi par la détérioration de la colonie française à tous les niveaux. Selon Gustave Lanctot, l'année 1757 est caractérisée par «l'inquiétude de la situation militaire, [les] malversations administratives, [l']exploitation des campagnes, [la] pénurie de l'alimentation, [l']extravagance de la société, [et les] activités factices de l'économie».¹⁷⁹ Après avoir connu un progrès économique pendant les quinze années précédant 1748, l'économie de la

¹⁷⁹ Gustave Lanctot. *Op. cit.*, p. 211.

colonie commence à se détériorer. La Nouvelle-France compte de plus en plus sur la Métropole pour se ravitailler. Mais l'approvisionnement n'arrive pas de façon régulière. Les colons sont incapables de s'offrir de quoi manger et

de 1656 à 1759, le prix du quintal de farine passe de 12 livres à 60 livres ; la livre de bœuf, de 3 sols à 40 sols ; la livre de lard, de 6 sols à 70 sols ; la douzaine d'œufs, de 3 sols à 70 sols ; la livre de sucre, de 12 sols à 180 sols ; la barrique de vin, de 70 livres à 1 200 livres, pendant que le salaire journalier d'un manœuvre ne passe que de 2 livres à 6 livres. Seule une paix immédiate pourrait sauver le pays de la débâcle ; mais, en 1758, on n'entrevoit pas de paix avant longtemps.¹⁸⁰

Une dure famine, qui frappe le Canada pendant l'hiver de 1757-1758, vient empirer les conditions de vie des colons. Cette situation profite aux Anglais qui ne manquent pas de mener une grande offensive contre leurs ennemis de toujours. Ils lancent ainsi une attaque de grande échelle contre les trois bastions de la Nouvelle-France : Louisbourg à l'est, le fort Duquesne à l'ouest et le fort Saint-Frédéric au centre. Ils entament ensuite des campagnes militaires d'envergure contre les principales villes comme Québec et Montréal.

6.2.9 LA CAPITULATION DE QUEBEC

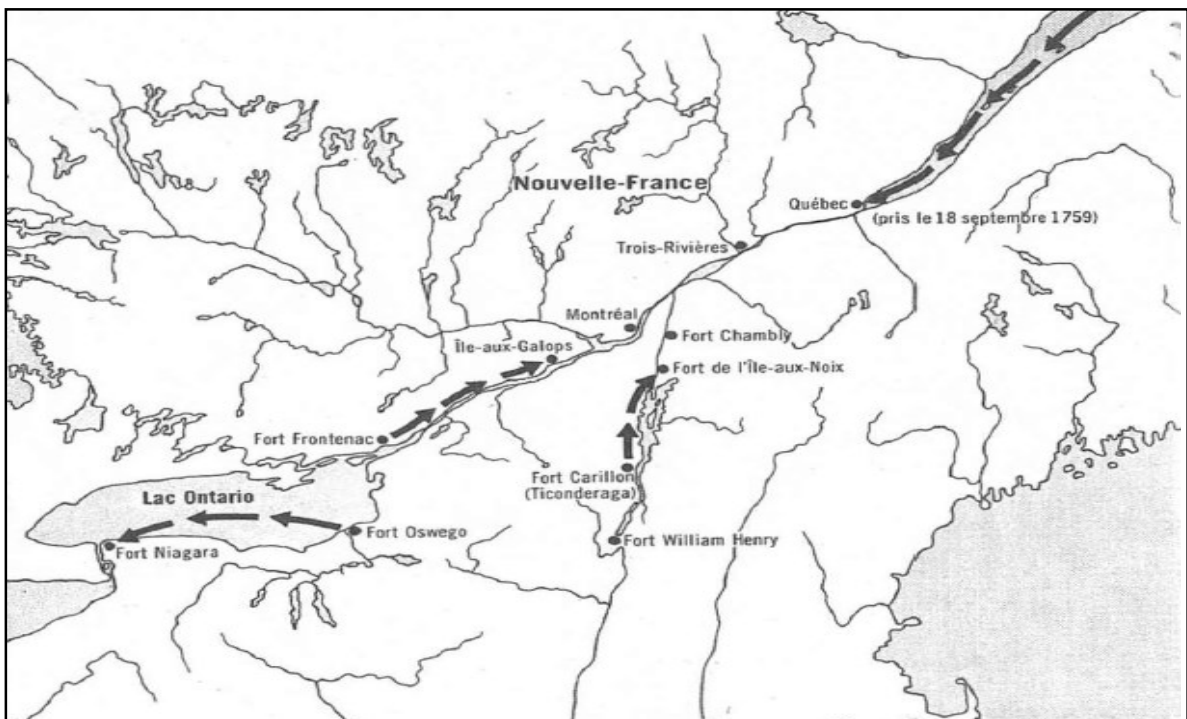
L'année 1759 s'annonce terrible et critique pour le Canada français. Après la chute de Louisbourg, les Anglais décident de mettre la main sur les deux principales villes de la colonie, Québec et Montréal. Déjà en décembre 1758, Pitt avait l'intention d'«attaquer Québec par 12 000 hommes et de confier cette opération à James Wolfe».¹⁸¹ Ce dernier rassemble deux cent cinquante navires transportant environ huit mille cinq cents soldats et les installe aux alentours de Québec. Les forces militaires que l'Angleterre lance à l'assaut de Québec : «c'est moins une armée

¹⁸⁰ Marcel Trudel. *Op. cit.*, p. 103.

¹⁸¹ Guy Frégault. *Histoire de la Nouvelle-France : La guerre de la conquête 1754-1760*. Ottawa : FIDES. 1955, p. 326.

qu'une formidable flotte de guerre comportant un bon corps de débarquement. Ainsi, contre la capitale du Canada, vont opérer quelque 37 000 hommes, disposant d'un énorme matériel». ¹⁸²

Malgré la supériorité des forces anglaises, la ville de Québec, naturellement fortifiée, oppose une résistance pendant deux mois à peu près. Ceci inspire de l'espoir aux Français qui sont portés à croire que les Anglais seront bloqués par les conditions hivernales. Mais ces derniers trouvent un passage et la ville de Québec est prise. Wolfe donne l'ordre à ses hommes d'exterminer et de raser tout ce qui est canadien. Ils brûlent fermes, maisons et tout ce qui se trouve sur leur passage. Maintenant que Québec a capitulé, Montréal est facile à conquérir.



Mouvement général de la campagne anglaise de 1759. ¹⁸³

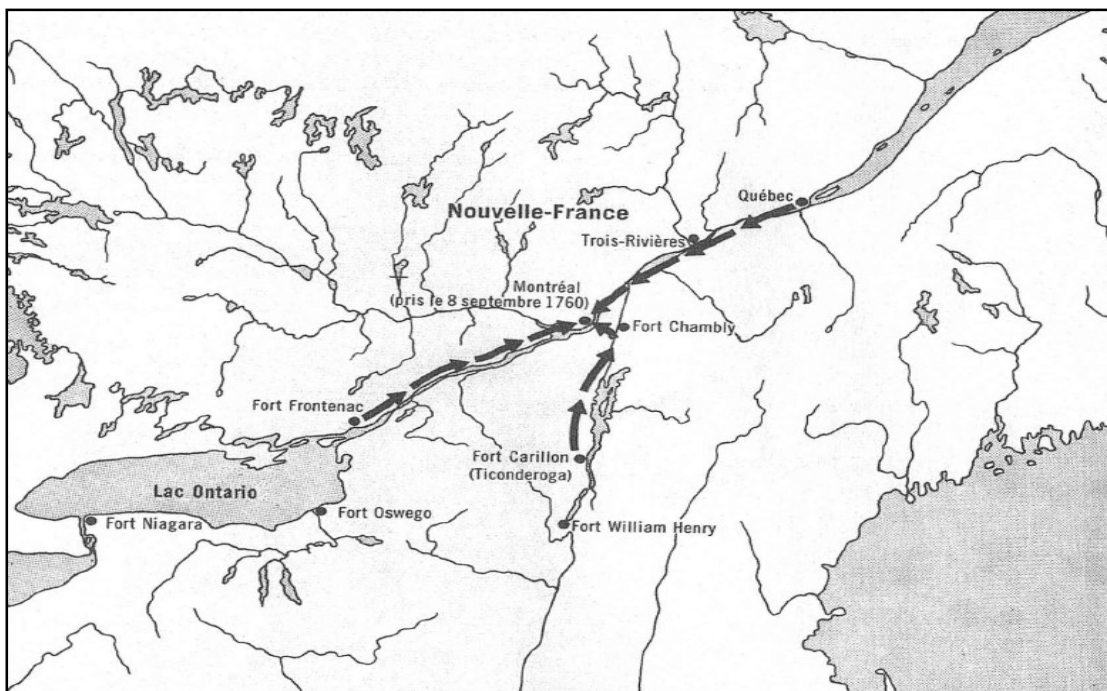
¹⁸² *Ibid.*, p. 334-335.

¹⁸³ Marcel Trudel. *Op. cit.*, p. 104.

6.2.10 LA CAPITULATION DE MONTREAL

En 1760, le général Jeffrey Amherst se lance à l'assaut de Montréal. Il monte trois armées qui convergent vers cette ville. La première descend du lac Ontario à partir du fort Frontenac, la seconde vient du fort Carillon en remontant le lac Richelieu et la troisième, dirigée par Amherst lui-même, remonte le fleuve Saint-Laurent à partir de Québec. En utilisant la même procédure que Wolfe, le nouveau gouverneur anglais à Québec, James Murray, ordonne à ses hommes de tout anéantir. En conséquence, les soldats canadiens, incapables de résister, abandonnent le champ de bataille et rentrent chez eux. Vaudreuil convoque un conseil de guerre dont les membres lui «recommandent de négocier les conditions de la reddition avec le général Jeffrey Amherst dont les forces combinées sont maintenant en vue de la ville non fortifiée».¹⁸⁴ Sous l'effet d'une défaite militaire amère et face à une situation qui lui est complètement défavorable, Vaudreuil accepte des conditions plus sévères que celles imposées l'année précédente pendant la capitulation de Québec.

¹⁸⁴ <http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/capitulation-de-montreal-1760>. 20 octobre 2013.



Mouvement général de la campagne anglaise de 1760.¹⁸⁵

6.2.11 LA CHUTE DE LA NOUVELLE-FRANCE

Le gouvernement français, d'un autre côté, est «pleinement informé de ces projets, comme il est parfaitement renseigné par Doreil et Bougainville de la lamentable faiblesse du pays qui manque de troupes, de munitions et de vivres».¹⁸⁶ Devant ces conditions, marquées de surcroît par l'implication dans des guerres en sol européen, la France, «après étude de multiples mémoires sur la défense du Canada, se range à une décision qui se résume pratiquement dans un abandon du pays à ses propres forces et à l'habileté de Montcalm».¹⁸⁷ Malgré leur détermination à défendre le pays, les colons, livrés à leur propre sort et affaiblis par les forces anglaises, renoncent à leur rêve de bâtir un empire français dans le Nouveau-Monde. Devant ces circonstances, M. de Ramezay

¹⁸⁵ Marcel Trudel. *Op. cit.*, p. 106.

¹⁸⁶ Gustave Lanctot. *Op. cit.*, p. 227.

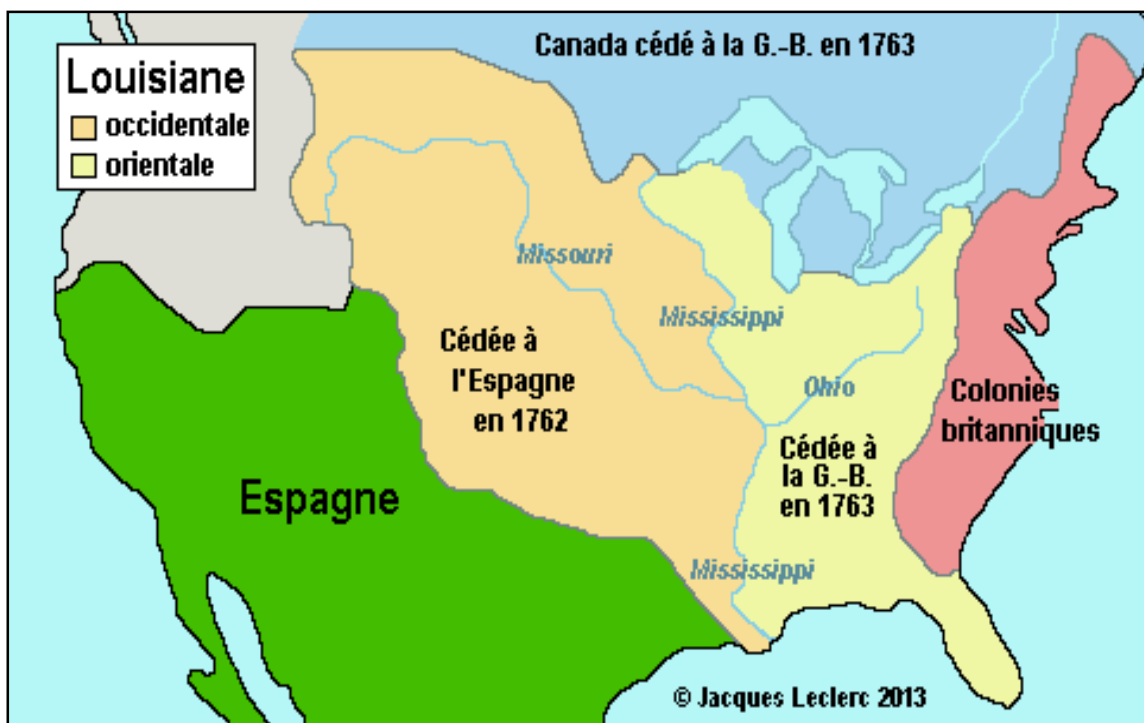
¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 228.

décide d'arrêter toute résistance et se résigne à faire des propositions de capitulation au général Townshend.

La guerre de la conquête finit par une victoire évidente de l'Angleterre. Ainsi et bien que le soldat français montre du zèle, du courage et fait preuve d'une impressionnante disposition au sacrifice, le Canada cesse d'être une colonie française. Conformément à la capitulation, «le gouverneur, le général, l'intendant, l'état major français, les soldats des six bataillons avec eux un grand nombre d'officiers civils, embarqués dans des vaisseaux anglais, quittaient les rives du Saint-Laurent auxquelles ils disaient adieu pour toujours».¹⁸⁸ C'est ainsi que «La Grande-Bretagne avait atteint le but qu'elle se proposait dans la guerre contre la France : le Canada avait été pris ; les possessions anglaises n'avaient plus rien à craindre de leurs voisins».¹⁸⁹ Il ne reste aux mains des Français que la rive droite de la Louisiane, un immense territoire riche de ressources naturelles qui s'étend du golfe du Mexique aux Grands Lacs, de la rive droite du Mississippi aux colonies espagnoles de l'ouest. C'est la dernière chance pour la France de maintenir une certaine présence en terre d'Amérique.

¹⁸⁸ Chapais Thomas. *Cours d'histoire du Canada*. Montréal : Les éditions du Boréal Express Ltée. 1972, p. 2.

¹⁸⁹ Robert Sauvageau. *Op. cit.*, p. 467.



Carte de la Louisiane.¹⁹⁰

6.3 LA LOUISIANE : ECHEC DEFINITIF DU PROJET COLONIAL FRANÇAIS

Avec sa politique coloniale défailante, la France ne manifeste pas un intérêt réel de conserver sa présence en terre d'Amérique. Contrairement à l'Angleterre qui s'est fixé un objectif et l'a poursuivi avec détermination jusqu'à la fin, l'Hexagone, qui consacre l'essentiel de ses ressources à défendre des intérêts chimériques en Europe, se montre presque indifférente envers ses colonies d'outre-Atlantique. L'administration coloniale française semble perdre de vue qu'une colonie ne peut progresser et devenir rentable qu'avec l'aide de la mère patrie. Robert Sauvageau fait remarquer qu'un investissement approprié et régulier peut transformer les colonies en levier économique profitable pour le pays qui les possède :

¹⁹⁰ <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/Nlle-France-Louisiane.htm>. 20 octobre 2013.

Des investissements importants en hommes et en capitaux auraient été nécessaires pour y créer les infrastructures indispensables à son essor et atteindre le seuil de rentabilité. Seulement alors on pourrait tirer bénéfice des richesses potentielles de ces immensités fertiles.¹⁹¹

Force est de constater que la politique mercantiliste de la France va à l'encontre de cet avis. Les responsables politiques français semblent être d'avis que c'est la colonie qui doit contribuer à l'enrichissement de la Métropole. Adeptes de cette mentalité qui le porte à croire que la Louisiane ne rapporte aucun profit et que, au contraire, elle coûte trop à la France, Choiseul cherche à s'en débarrasser. C'est pour cette raison qu'il se tourne vers Madrid.

L'Espagne, étant alliée de la France par le Pacte de Famille de 1761, Choiseul offrit de lui donner la Nouvelle-Orléans et les territoires de la rive droite du Mississippi, sous prétexte de «compensations» à ses pertes de guerre.¹⁹²

Initialement, le gouvernement espagnol refuse cette offre. Mais en 1762, la France abandonne à l'Espagne la Nouvelle-Orléans et la Louisiane Occidentale par la vertu du traité de Fontainebleau qui est resté secret pendant longtemps. Confidentiel, «il le demeura plusieurs années après sa conclusion. Peut-être Choiseul avait-il quelque honte intime de ce traité lamentable?»¹⁹³

L'abandon de la Louisiane et les limites imposées par le gouvernement espagnol au commerce mettent la colonie et ceux qui la peuplent dans un état qui frôle la misère. Dans la description qu'il donne de cette situation, Sauvageau écrit : «l'exaltation du sentiment patriotique au contact des Espagnols, les graves difficultés économiques et financières, l'angoisse de l'avenir sous une domination étrangère, voilà l'état explosif de la Louisiane dans les années 1765-1768».¹⁹⁴ Néanmoins, lorsque les Franco-louisianais apprennent l'abandon de la colonie par la France à l'Espagne, un bouleversement général se manifeste. À la suite de ce chaos, une révolution contre

¹⁹¹ Robert Sauvageau. *Op. cit.*, p. 402.

¹⁹² *Ibid.*, p. 403.

¹⁹³ *Ibid.*, p. 403.

¹⁹⁴ Robert Sauvageau. *Op. cit.*, p. 411.

le gouverneur espagnol Ulloa est déclarée. Ce soulèvement conduit à l'exécution de La Frénière et d'autres révolutionnaires. La Louisiane demeure espagnole jusqu'à la victoire de Maringo survenue en 1800, année où Bonaparte force Charles IV d'Espagne à rétrocéder cette colonie en échange de la Toscane et de Prême en Italie.

En récupérant la Louisiane, Bonaparte se prépare à y envoyer des dizaines de vaisseaux et un nombre important de soldats. Malheureusement, «l'échec de l'expédition de Saint-Domingue modifie le cours des événements. Dans cette guerre inutile, Bonaparte perd près de 55 000 soldats»¹⁹⁵ et le sort de la Louisiane française est compromis encore une fois. Ne possédant pas assez de forces militaires pour défendre cette colonie et affronter les Anglais qui commencent à roder autour de la région, Bonaparte préfère la céder aux Américains plutôt que de la laisser aux mains de ses ennemis. Le roi de France fait ainsi part de sa décision à ses ministres :

Je connais tout le prix de la Louisiane et j'ai voulu réparer la faute du négociateur français qui l'a abandonnée. Quelques lignes d'un traité me l'ont rendue et à peine je l'ai recouvrée que je dois m'attendre à la perdre. Les Anglais ont réussi à prendre à la France le Canada, le Cap-Breton, Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et les plus riches parties de l'Asie. Ils sont maintenant en train d'exciter des troubles à Saint-Domingue. Ils n'auront pas le Mississippi qu'ils convoitent. Je songe à le céder aux États-Unis. Je considère la colonie comme perdue et il me semble que, dans les mains de cette puissance naissante, elle sera plus utile à la politique et même au commerce de la France que si je tentais de la garder.¹⁹⁶

Vendue aux Américains en 1803, la Louisiane cesse d'être un territoire français. Sa perte marque la fin de toute présence française en Amérique du Nord.

Abandonnée à ses seules ressources, la Nouvelle-France doit se débrouiller par ses propres moyens pour affronter un ennemi plus nombreux, mieux équipé et surtout soutenu par un pays

¹⁹⁵ <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/Nlle-France-Louisiane.htm>. 20 Octobre 2013.

¹⁹⁶ *Ibid.*, 20 Octobre 2013.

soucieux du bien-être de ses colonies et de ses colons. Contrairement à la France, les quelques défaites de l'Angleterre la rendent encore plus déterminée à organiser une attaque finale et décisive contre les Français. Dès 1754, elle met en place un plan offensif et commence par un assaut contre la Vallée de l'Ohio. Cette offensive se généralise ensuite à toute la Nouvelle-France et débouche sur victoire décisive et définitive des Anglais.

L'exemple de la Louisiane est révélateur des lacunes de la politique coloniale française : il nous enseigne que l'incapacité de la France à bien gérer ses colonies est un fait endémique causé par la structure et la nature de l'administration française elle-même. Face à des opportunités qui se multiplient et qui se répètent, le résultat est toujours le même : échec, défaillance, chute.

CHAPITRE 7 : CONCLUSION GENERALE

Après plusieurs tentatives infructueuses d'établissement, une colonie française est enfin née avec l'arrivée de Champlain, le fondateur de Québec. La présence française s'est imposée non seulement par la fondation de cette ville mais aussi par les expansions territoriales opérées dès lors. Ces expansions sont soutenues par les alliances que l'explorateur, Champlain, noue avec quelques nations amérindiennes de la région. Avec cette implantation réussie et l'accroissement de la population naît la nécessité de réorganiser l'administration et l'économie du pays. Pendant la période de paix d'environ trente ans, survenue au lendemain du traité d'Utrecht, les colons se livrent au travail. La colonie, avec l'ouverture de nouvelles seigneuries, connaît une amélioration dans presque tous les domaines. On a enfin l'impression qu'un vrai empire français se forme en Amérique jusqu'à l'arrivée de l'intendant Bigot qui ruine l'économie et la finance de la colonie.

La mentalité continentale de la France qui la porte à rechercher une expansion territoriale à l'intérieur du continent européen et la pousse à s'impliquer dans des guerres de successions, l'aveugle sur l'intérêt commercial et stratégique que pouvaient représenter ses colonies d'outre-Atlantique. Cette attitude conduit inévitablement à une politique coloniale où une négligence permanente se combine aux improvisations dictées par les impératifs du moment.

Cette vision à court terme qui a toujours caractérisé la gestion coloniale française apparaît nettement dans les négociations diplomatiques, dans les traités de paix signés avec les autres puissances coloniales et dans les concessions territoriales qui s'en suivirent. Aux yeux de tout géostratège d'aujourd'hui, céder tout le Canada, Terre-Neuve et la Louisiane d'alors, des territoires couvrant les deux tiers du continent américain, et s'accrocher à un petit archipel du nom de St-Pierre et Miquelon relève de l'incompréhension. Mais pour les gestionnaires coloniaux français du

XVIII^{ème} siècle, un petit comptoir commercial, lucratif grâce aux revenus générés par le commerce de rhum avec les Antilles, valait nettement plus qu'un continent aux potentiels économiques et stratégiques énormes, mais qui à l'heure des traités conduisant à sa perte, ne rapportait pas assez aux yeux de l'administration coloniale.

La France qui rivalisait avec des puissances coloniales de taille comme la Hollande et l'Angleterre n'a pas su ou voulu s'inspirer de leurs modèles qui étaient pourtant beaucoup plus efficaces. À l'image de ses rivaux européens, la France aurait pu, par exemple, donner à ses colonies un minimum d'autonomie et leur permettre de se gérer elles-mêmes, quitte à leur céder une partie des profits générés par les commerces qui y étaient établis. Des voix s'étaient pourtant élevées pour demander aux responsables politiques de confier le commerce colonial aux colons. Ayant vécu au Canada pendant presque dix ans et ayant été actionnaire dans la Compagnie de pêche sédentaire de l'Acadie, Robert Challe lance un cri à valeur prémonitoire : «toutes les colonies françaises périront si le roi n'abandonne pas les colonies aux colons». Mais là encore, la France a persisté dans l'erreur et a fait durer un *statu quo* qui la conduisait à sa perte.

Cette politique mercantiliste qui depuis Colbert porte les dirigeants français à ne voir dans les colonies que de simples possessions destinées à servir et enrichir la Métropole, n'a jamais permis à la France de véritablement renforcer sa présence en Amérique du Nord. La Métropole n'a pas su innover pour intéresser une partie de ses citoyens à s'établir dans les colonies d'outre-Atlantique afin d'assurer à ces dernières une population comparable à celle qui peuplent leurs corollaires anglaises. Constituant un handicap endémique, ce déséquilibre démographique pèsera lourd dans la balance des forces belligérantes tout au long des phases successives qui présideront ultimement à la chute de l'empire franco-indien d'Amérique.

Agissant en concert avec d'autres éléments qui ont pu peut-être échapper à notre attention, tous ces facteurs réunis ont condamné au néant l'ancien rêve de bâtir une Nouvelle-France grandiose et prospère. Prévisible et rétrospectivement intelligible, l'échec du projet colonial français en Amérique du Nord nous pousse quand même à nous indigner contre la nature et les mobiles d'une administration demeurée incapable de concevoir et de mener une politique préventive qui aurait pu assurer à la France la place qui lui revient parmi les puissances coloniales en course pour la conquête du Nouveau-Monde.

Bibliographie

- Bernard, Antoine. *Histoire de la survivance acadienne, 1755-1935*. Montréal : Les Clercs de Saint-Viateur, 1935.
- Bernard, Antoine. *Histoire de la Louisiane. De ses origines à nos jours*. Québec : Le conseil de la vie française, 1953.
- Berthet, Thierry. *Seigneurs et colons de Nouvelle France*. Cachan : ENS, 1992.
- Bibaud, Michel. *Histoire du Canada sous la domination française*. Montréal : John Jones, 1837.
- Bilodeau, Rosario; Comeau, Robert; Gosselin, André; Julien, Denise. *Histoire des Canadas*. Montréal : Hurtubise HMH, Ltée, 1971.
- Bishop, Morris. *White Men came to the St. Lawrence: The French and the Land they Found*. Montreal: McGill University Press, 1961.
- Bond, Bradley G. *French Colonial Louisiana and the Atlantic World*. USA: Louisiana State University, 2005.
- Brun, Régis. *Les Acadiens avant 1755*. Moncton : Bibliothèque nationale du Canada, 2003.
- Campeau, Lucien. *Les Cent-Associés et le peuplement de la Nouvelle-France (1633-1663)*. Montréal : Les Éditions Bellarmin, 1974.
- D'Allaire, Micheline. *Talon*. Ottawa : FIDES, 1970.
- De Bonnault, Claude. *Histoire du Canada français*. Paris : Presses universitaire de France, 1950.
- Douville, Raymond et Casanova, Jacques-Donat. *La vie quotidienne en Nouvelle-France : Le Canada, de Champlain à Montcalm*. Monaco : HACHETTE, 1964.
- Dubé, Jean-Claude. *Le chevalier de Montmagny, 1601-1657 : Premier gouverneur de la Nouvelle France*. Québec : Fides, 1999.
- Dube, Pauline. *La Nouvelle France sous Joseph-Antoine le Febvre de la Barre 1682-1685*. Québec : Septentrion, 1993.
- Dumas, Silvio. *Les Filles du Roi en Nouvelle-France*. Québec : La société Historique de Québec, 1972.
- Eccles, W.J. *Essays on New France*. Toronto: Oxford University Press, 1987.

- Eccles, W.J. *French in North America: 1500-1783*. East Lansing: Michigan State university Press, 1998.
- Eccles, W.J. *Canada Under Louis XIV: 1663-1701*. Toronto: McClelland and Stewart Limited, 1964.
- Eccles, W.J. *The Canadian Frontier: 1534-1760*. Albuquerque: University of New Mexico Press, 1983.
- Ferland, Jean-Baptiste-Antoine. *La France dans l'Amérique du Nord : Le Canada sous Louis XIV et Louis XV, 1663-1760*. Tours : Maison Alfred MAME et Fils, 1930.
- Filteau, Gérard. *La naissance d'une nation : Tableau de la Nouvelle-France en 1755*. Québec : Les Editions de l'Aurore, 1978.
- Frégault, Guy. *Le XVIII^{ème} siècle canadien, V. 16*. Montréal : Editions HMH, 1968.
- Frégault, Guy et Marcel, Trudel. *Histoire du Canada par les textes*. Ottawa : FIDES, 1963.
- Frégault, Guy. *La civilisation de la Nouvelle-France : 1713-1744*. Montréal : FIDES, 1969.
- Frégault, Guy. *La Société Canadienne sous le Régime Français : La Société Historique du Canada*. Ottawa : Love Printing Service Ltd., 1969.
- Frégault, Guy. *Le Grand Marquis : Pierre de Rigaud de Vaudreuil et la Louisiane*. Montréal : FIDES, 1952.
- Groulx, Lionel. *Histoire du Canada Français depuis la découverte. 4^e édition : Tome I : Le Régime français*. Montréal et Paris : FIDES, 1960.
- Groulx, Lionel. *Lendemain de conquête*. Ottawa : Éditions internationales Alain Stanké Ltée, 1977.
- Hamelin, Jean. *Economie et Société en Nouvelle-France*. Québec : Presses Universitaires Laval, 1960.
- Havard, Gilles. *Empire et métissages. Indiens et Français dans le pays d'en haut 1660-1715*. Québec : Septentrion, 2003.
- Havard, Gilles. *La Grande Paix de Montréal de 1701 : Les voies de la diplomatie franco-amérindienne*. Québec: Recherches amérindiennes au Québec, 1992.
- Héroux, Denis. *La Nouvelle-France*. Montréal : Centre de Psychologie et de Pédagogie, 1967.

- Jacquin, Philippe. *Les Indiens blancs : Français et Indiens en Amérique du Nord, XVIème – XVIIIème siècle*. Montréal : Libre Expression, 1996.
- Lahaise, Robert. *Nouvelle-France, English colonies : L'impossible coexistence, 1606-1713*. Québec : Septentrion, 2006.
- Lamontagne, Roland. *L'Atlantique jusqu'au temps de Maurepas : Aspect de géohistoire du Canada*. Montréal : Les presses de l'université de Montréal, 1965.
- Lamontagne, Roland. *Succès D'intendance de Talon*. Ottawa : les Editions Leméac, 1964.
- Lancot, Gustave. *Histoire du Canada des origines au régime royal*. Montréal : Librairie Beauchemin Limitée, 1960.
- Lancot, Gustave. *Histoire du Canada : du régime royal au traité d'Utrecht, 1663-1713*. Montréal : Librairie Beauchemin Limitée, 1960.
- Lancot, Gustave. *Histoire du Canada, Du Traité d'Utrecht au traité de Paris 1713-1763*. Montréal : Librairie Beauchemin Limitée, 1960.
- Lancot, Gustave. *L'administration de la Nouvelle-France*. Montréal : Editions du Jour, 1971.
- Landry, Yves. *Les filles du roi au XVIIème siècle*. Montréal : Leméac, 1992.
- Laroque, Robert de Roquebrune. *Les Canadiens d'autrefois. Essais*. Montréal et Paris : FIDES, 1962.
- Lauvrière, Emile. *Histoire de l'Acadie et Histoire de la Louisiane*. Paris : Société de l'histoire nationale ; Alliance française, 1930.
- Joyce Marshall. Ed. *Word from New France*. Toronto: Oxford University Press, 1967.
- Marion, Séraphin. *Relations des voyageurs français en Nouvelle France au XVIIème siècle*. Paris: Les presses universitaires de France, 1923.
- Mathieu, Jacques. *La Nouvelle France: Les Français en Amérique du Nord XVème-XVIIIème siècle*. Laval : Belin, 1991.
- Mathieu, Jacques. *Le commerce entre la Nouvelle-France et les Antilles au XVIIIème siècle*. Québec : FIDES, 1981.
- Pritchard, James. *In Search of Empire: The French in the Americas, 1670-1730*. Cambridge : University Press, 2004.

Salagnac, Cerbelaud. *Les Français au Canada : du Golfe Saint-Laurent aux Montagnes-Rocheuses*. Paris : Editions France-empire, 1962.

Salone, Emile. *La Colonisation de la Nouvelle-France. Etude sur les Origines de la Nation Canadienne Française. 3ème édition*. Paris : E. Guilmoto, 1970.

Sauvageau, Robert. *Acadie : La guerre de cent ans des Français d'Amérique aux Maritimes et en Louisiane, 1670-1769*. Paris : Berger-Levrault, 1987.

Schlarman, Joseph H. *From Quebec to New Orleans*. Delleville: Buechler Publishing Company, 1930.

Stewart, David. M. *Compagnie franche de la marine: les premières milices permanentes canadiennes*. Montréal : Imprimerie Saint-Joseph, 1967.

Thomas, Chapais. *Cours d'histoire du Canada*. Montréal : Les éditions du Boréal Express Ltée, 1972.

Trudel, Marcel. *Initiation à la Nouvelle France*. Toronto : Holt, Rinehart et Winston, Limitée, 1968.

Trudel, Marcel. *Histoire de la Nouvelle-France : les Vaines tentatives, 1524-1603*. Ottawa : FIDES, 1963.

Trudel, Marcel. *La population du Canada en 1663*. Montréal : FIDES, 1973.

Trudel, Marcel. *Histoire de la Nouvelle-France IV, la Seigneurie de la Compagnie des Indes Occidentales, 1663-1674*. Québec : FIDES, 1997.

Journaux de voyage

De Charlevoix, François-Xavier. *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale. Tome I*. Montréal : Les Presse de l'Université de Montréal, 1994.

De Charlevoix, François-Xavier. *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale. Tome II*. Montréal : Les Presse de l'Université de Montréal, 1994.

Sites Web

La colonie française de l'Île-Royale, Louisbourg, 1713-1758.
<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/Nlle-France-Louisbourg.htm> (30 septembre 2013).

Passerelle pour l'histoire militaire canadienne. www.cmhg-phmc.gc.ca. Les premiers soldats de la Nouvelle-France. (30 septembre 2013).

Passerelle pour l'histoire militaire canadienne. www.cmhg-phmc.gc.ca. Reprise de la guerre iroquoise. (30 septembre 2013).

www.cmp-cpm.forces.gc.ca. Les Autochtones et l'expérience militaire canadienne: Une histoire – chapitre 1. (30 septembre 2013).

<http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/guerres-iroquoises> (30 septembre 2013).

<http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/compagnie-des-centassocies> (30 septembre 2013).

<http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/louis-dailleboust-de-coulonge-et-dargenteny> (30 septembre 2013).

http://www3.sympatico.ca/dis_general/nfrance.htm (30 septembre 2013).

<http://biographi.ca/0090040119-01-5.php?id-ndr=8> (30 septembre 2013).

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Nouvelle-France> (12 octobre 2013).

<http://www.ameriquebec.net/actualites/2009/11/03-lhistoire-des-compagnies-franches-de-la-marine-en-nouvelle-france.qc> (15 octobre 2013).

http://classiques.uqac.ca/collection_histoire_SLSJ/bouchard_russel/communaute_metisse_chicoutimi_2005/communaute_metisse_chicoutimi.pdf (15 octobre 2013).

Lescarbot, Marc. Histoire de la Nouvelle France.

http://www.gutenberg.org/catalog/world/readfile?pageno=28&fk_files=440817 (15 octobre 2013).

<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/Nlle-France-Louisiane.htm> (20 octobre 2013).

<http://www.thecanadianencyclopedia.com/articles/fr/capitulation-de-montreal-1760> (20 octobre 2013).

http://www.lignedutemps.qc.ca/pdf/evenements_colonie_nf.pdf (18 janvier 2014).

<http://www.cmp-cpm.forces.gc.ca> (10 février 2014).